CAF
Conseil des affaires francophones
de l'arrondissement de Biel/Bienne

CAF 2006–2026 : 20 ans d'affaires francophones

Une histoire du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne



Impressum

Autrice
Anne-Valérie Zuber, historienne, Biel/Bienne

Graphisme et mise en page
Claudia Ünal, Bubblelab, Biel/Bienne

Illustrations
Caroline Rutz, carotoons, Biel/Bienne

Lectorat
Gérard Caussignac
Renato Folli
Christophe Hauser

Édition
Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF)
Faubourg du Lac 45
2502 Biel/Bienne

© Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, 2026. Tous droits réservés.
Première édition numérique : novembre 2026

Remerciements de l'autrice

Les relectures et conseils d'Aurélie Landry et Stéphanie Wavre (secrétariat général du CAF), Renaud Lieberherr et Nicolas Gschwind (Bureau du CAF), Gérard Caussignac, Renato Folli, David Gaffino et Christophe Hauser (Chancellerie d'État du canton de Berne), ainsi que de Dr. Sarah Probst et Dr. Cézane Beretta ont grandement contribué à améliorer ce texte. Qu'elles et ils en soient chaleureusement remerciés.

Note au lecteur

Les biographies des personnalités ayant marqué l'histoire du CAF ainsi que les descriptions des institutions partenaires sont rassemblées dans un lexique en annexe.

Table des matières

Introduction 5

Partie 1
Qu'est-ce que le CAF ? 7

Partie 2
Pourquoi un Conseil des affaires francophones dans un canton bilingue ? 12

Partie 3
2006–2026 : rétrospective des cinq premières législatures 19

Conclusion
Le CAF : 20 ans de protection de la minorité francophone 30

Annexes 35

Introduction

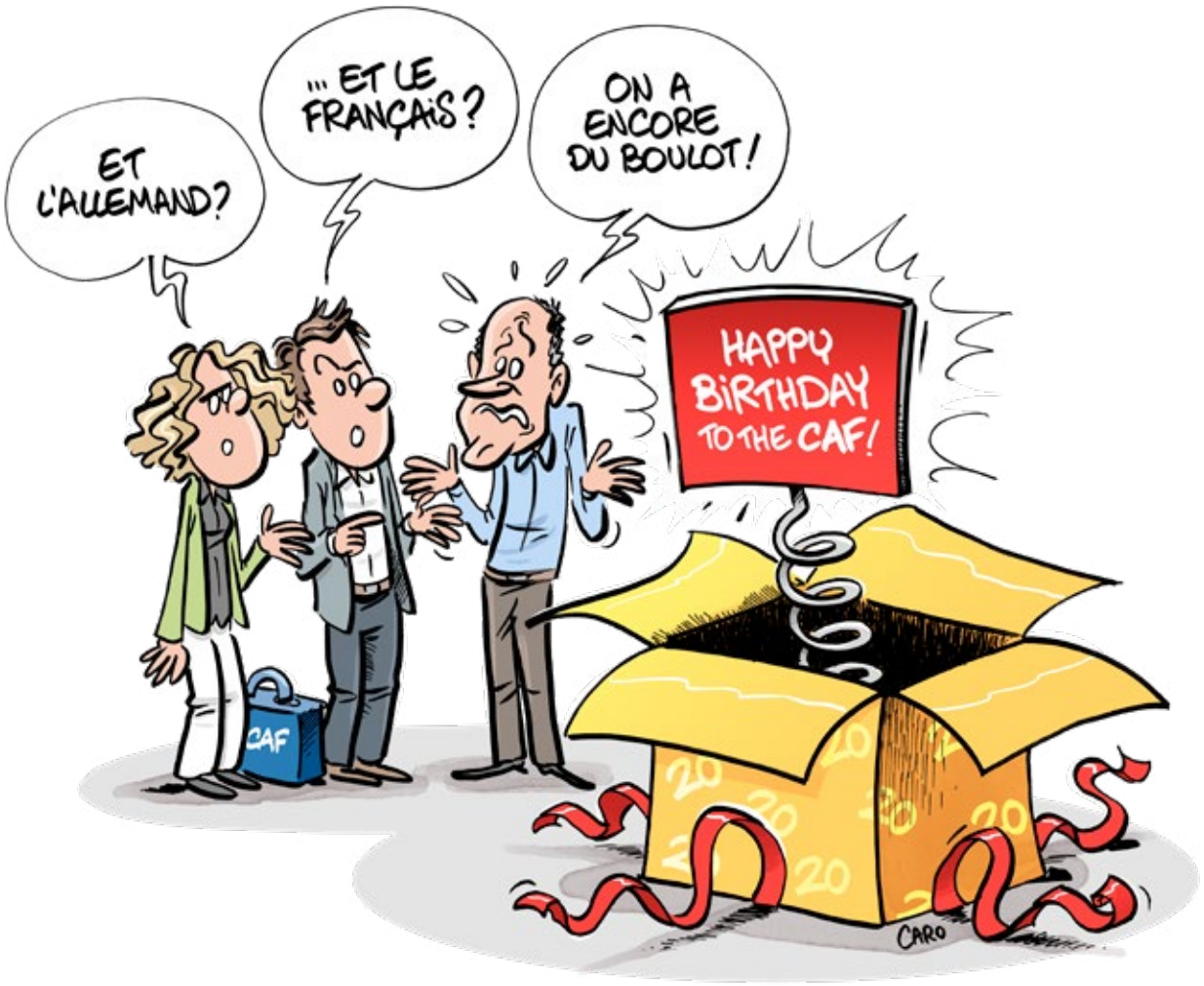
Le 14 juin 2006, alors que tous les regards sont tournés vers la Coupe du monde de football, une équipe de 15 personnes s'apprête à former une nouvelle institution politique à Bienne : le Conseil des affaires francophones (CAF)[1]. Institué par la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP), le CAF a pour mission de garantir les intérêts de la minorité francophone et de promouvoir le bilinguisme dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Selon sa première présidente, Béatrice Sermet-Nicolet, cet événement « unique et original » a de quoi retenir l'attention des citoyennes et des citoyens, au même titre que le « Mondial »[2]. En effet, la création du CAF marque un « pas historique » pour le bilinguisme dans le canton de Berne. Considéré aujourd'hui comme « exemplaire »[3], le bilinguisme tel qu'il est pratiqué et vécu est le fruit d'un travail politique original, porté par des actrices et acteurs déterminés à renforcer l'identité spécifique de la région biennoise, basée sur une cohabitation du français et de l'allemand. Pour autant, le CAF reste une institution relativement méconnue du grand public. À l'occasion du vingtième anniversaire de ce « travailleur de l'ombre », cette rétrospective historique a donc pour objectif de le visibiliser, en s'intéressant aussi bien au contexte historique qui a favorisé sa création qu'à ses réalisations au cours des 20 dernières années.

Pour une histoire du bilinguisme, la focale sur les « affaires francophones », présentes dans le nom du CAF, peut à première vue sembler paradoxale. Garantir d'abord les intérêts de la population francophone pour renforcer le bilinguisme comme le prévoit la LStP n'est-il pas a priori contradictoire ? Pour le comprendre, il s'agit de revenir tout d'abord aux origines du CAF, étroitement liées aux diverses tentatives de résolution de la Question jurassienne, c'est-à-dire aux enjeux que posent les droits de la minorité francophone du canton de Berne, et ceux liés à la spécificité territoriale de l'arrondissement administratif (initialement district) de Bienne, qui doit composer avec une population francophone et germanophone. Dans ce contexte, la création du CAF parallèlement à celle du Conseil du Jura bernois (CJB) répond de manière inédite aux besoins de renforcer de manière spécifique le bilinguisme régional.
Dans un second temps, il s'agit de comprendre de quelle façon l'action du CAF se matérialise au cours des cinq législatures écoulées (2006-2026). Ici aussi, une tension déjà mentionnée à l'époque par les détracteurs du CAF mérite d'être soulignée : comment le CAF peut-il remplir ses missions de garantie des intérêts de la minorité francophone et de promotion du bilinguisme alors même qu'il ne possède qu'un pouvoir consultatif (et non pas décisionnel) ? Tout son travail réside dans sa capacité à créer et légitimer sa place, en jouant un rôle de relais entre différents partenaires à tous les niveaux. Au fil de cette rétrospective, il s'agira de retracer comment les membres du CAF endossent cette mission.

Réalisé à l'occasion des 20 ans du CAF, ce travail historique présentait un défi pour l'historienne, aussi bien du point de vue de la proximité temporelle de l'objet de recherche que par sa nouveauté. Bien que l'existence du CAF soit mentionnée dans diverses études portant sur le bilinguisme régional[4], son rôle spécifique dans ce contexte bien particulier avait été jusqu'à présent essentiellement abordé par les membres du CAF dans les Annales biennoises[5]. Ce corpus illustre à sa manière l'identité particulière de cet organe, répondant à la fois à la mission de faire connaitre le travail accompli pour garantir les intérêts francophones dans la région, tout en renforçant le quota d'articles francophones des Annales, contribuant ainsi de façon concrète au bilinguisme régional[6]. La rétrospective réalisée pour les 20 ans du CAF est donc l'occasion d'un bilan, qui, comme tout travail historique, ne saurait prétendre à l'exhaustivité.

Ce travail a été rédigé principalement à partir de la documentation du CAF (rapports annuels, diverses publications)[7], mais aussi en ayant recours aux Archives de l'État du Canton de Berne et de la Chancellerie municipale de Bienne. Fait remarquable, les différentes perceptions du bilinguisme et des mécanismes de sauvegarde et de renforcement des intérêts francophones dans la région ont fait l'objet d'une multitude d'analyses, d'enquêtes et de plusieurs centaines de pages de rapports qui fournissent également une précieuse matière pour cette rétrospective et sur la manière dont le CAF est à la fois défini et légitimé au fil du temps. Du fait de la complexité politique du sujet et afin de donner des éclairages incarnés à cette histoire, quatre entretiens ont été réalisés avec d'anciennes et anciens membres et collaborateurs du CAF.

La brochure est structurée en quatre parties. Après une introduction à la structure et au fonctionnement du CAF, nous revenons sur le contexte de création du CAF et des débats qui ont entouré l'élaboration de la LStP, suivi d'une rétrospective des cinq premières législatures du CAF, de 2006 à 2026. Enfin, une synthèse est proposée dans la quatrième et dernière partie. Plusieurs compléments (liste de membres, lexique présentant les membres fondateurs et certains partenaires ainsi qu'une chronologie) sont à découvrir dans les annexes.



PARTIE 1

Qu’est-ce que le CAF ?

Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l’arrondissement administratif de Biel/Bienne

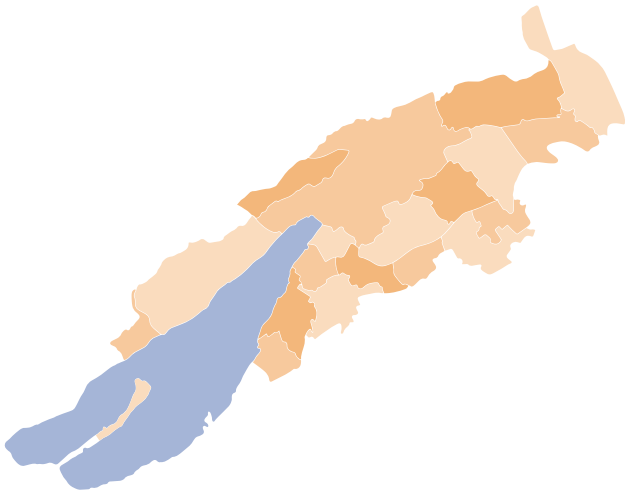
Population francophone de l’arrondissement administratif de Biel/Bienne

Fonctionnement

Élections

Qu'est-ce que le CAF ?

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) est un conseil politique du canton de Berne dont les missions sont de garantir les intérêts de la population francophone et de promouvoir le bilinguisme de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le CAF a été créé dans le cadre de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP) du 13 septembre 2004, entrée en vigueur en 2006. Nous présentons ici sa structure et son fonctionnement, ainsi que les éléments qui distinguent le CAF du Conseil du Jura bernois (CJB), autre organe politique régional institué par la loi sur le statut particulier.



Le périmètre d'action du CAF couvre les 19 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, dont 17 germanophones et deux bilingues (Bienne et Évilard). Avant la réforme de l'administration cantonale en 2018, les activités du CAF se limitaient au territoire de l'ancien district de Bienne (Bienne et Évilard).

Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne[8]

Art. 1

[1] La présente loi crée un statut particulier pour la population du Jura bernois devant lui permettre

a. de préserver son identité et de renforcer sa particularité linguistique et culturelle au sein du canton, et

b. de participer activement à la vie politique cantonale.

[2] Elle vise à promouvoir le bilinguisme dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et à renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle.

[3] Elle a en outre pour objectif de contribuer à renforcer la cohésion du canton.

En juin 2006, l'entrée en vigueur de la LStP institue la création du CAF et celle du CJB. Ces deux conseils succèdent au Conseil régional (1994–2006), qui était composé des membres du Grand Conseil jurassiens bernois et francophones du district de Bienne ainsi que des préfets des districts du Jura bernois et de Bienne. Ils collaborent étroitement dans l'exercice de leurs missions, notamment celle de garantir les intérêts de la population francophone du Jura bernois et de l'arrondissement bilingue de Bienne, comme le prévoit la LStP. Pour des raisons historiques et politiques que nous détaillerons par la suite, les attributions et la composition de ces deux conseils sont différentes. Ces différences peuvent être résumées par le caractère « territorialisé » du CJB, qui représente la région administrative du Jura bernois (francophone), et le caractère « personnalisé » du CAF, qui représente la population francophone de l'arrondissement administratif bilingue de Biel/Bienne[9].

Le CJB est composé de 24 membres élus par le peuple de la région du Jura bernois. Il a des compétences décisionnelles pour l'encouragement des activités culturelles ainsi que l'octroi des subventions culturelles du Fonds de loterie et du Fonds du sport. Dans ces domaines, il se substitue aux Directions cantonales concernées pour les projets qui touchent le Jura bernois[10].

Au contraire des membres du CJB, la plupart des membres du CAF ne sont, eux, pas élus directement par le peuple. Dans le domaine culturel, le CAF n'a pas de droit de décision et émet des préavis sur les demandes de subventions, tandis que la décision finale incombe à l'Office cantonal de la culture. Cela s'explique par la situation particulière du territoire bilingue qui exige que les deux communautés linguistiques francophones et germanophones soient égales en droits.

Dans l'esprit de la LStP, le CAF et le CJB collaborent étroitement pour toutes les affaires qui concernent le bilinguisme dans la région. Les modalités de cette collaboration sont prescrites dans un règlement. Chaque conseil dispose en outre d'un règlement spécifique qui détermine ses modalités de fonctionnement[11].

Population francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne

Le CAF a pour mission de garantir les intérêts de la population francophone et de promouvoir le bilinguisme de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Dans cette région, les francophones sont trois fois minoritaires[12], puisqu'elles et ils représentent une minorité dans leur localité respective, dans le canton de Berne (10,2 %) et au sein de la Confédération (23 %[13]). La situation est toutefois en constante évolution : à Bienne comme au sein des communes germanophones de l'arrondissement, la population francophone a augmenté au cours des dernières décennies[14]. En 2025, la population résidante permanente et non permanente à Bienne s'élève à 55,2 % de germanophones et à 44,8 % de francophones[15]. La population francophone représente 31 % des habitantes et habitants de l'arrondissement administratif en 2026, selon le relevé statistique cantonal[16].



10 % de francophones dans le canton de **Berne**

31 % de francophones dans l'**arrondissement administratif de Biel/Bienne**

45 % de francophones dans la **Ville de Bienne**

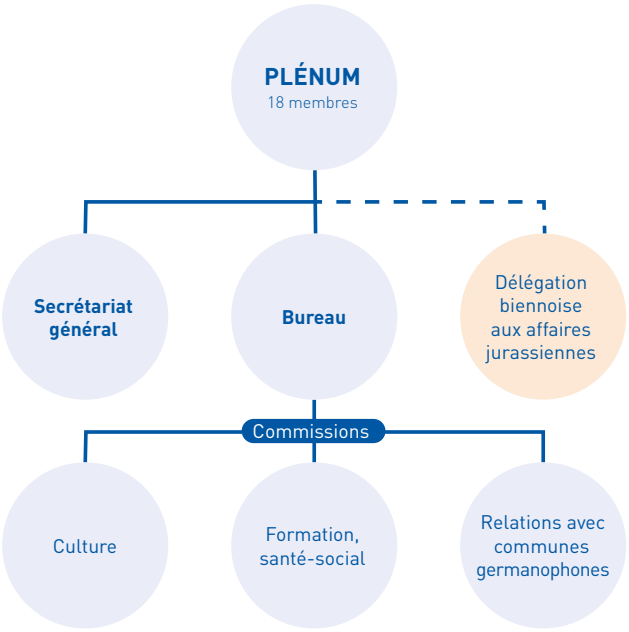
Fonctionnement

Le CAF est actuellement composé de 18 membres (plénum) élus pour une législature d'une durée de quatre ans. Son travail est réparti entre différents organes (bureau et commissions). Le secrétariat général, qui emploie deux personnes, épaule le CAF au quotidien dans ses tâches : il prépare les objets pour les séances, rédige les procès-verbaux des séances et assume toutes les affaires courantes. Le CAF a son siège à Bienne et est rattaché administrativement à la Chancellerie d'État du canton de Berne[17]. Les frais de fonctionnement du CAF sont assumés par le canton de Berne[18].

Les activités du CAF reposent sur le travail réalisé au sein des commissions et du bureau. Ce dernier est composé de six membres qui préparent les affaires soumises au plénum, organe suprême de décision du CAF. Durant une année civile, le plénum se réunit sept à huit fois. C'est lors de ces séances que sont prises toutes les décisions finales concernant les dossiers sur lesquels ont travaillé les membres du CAF.

« Des paroles aux actes, telle pourrait être la devise du CAF, qui s'engage de manière toujours plus large et tangible pour le soutien et la sauvegarde de la minorité francophone de notre région. »

Pierrette Berger-Hirschi
membre fondatrice et présidente du CAF de 2014 à 2022



Organigramme du CAF

« Le CAF est un organe politique sans pouvoir décisionnel, et, malgré cette situation complexe, il est arrivé à de nombreux résultats concrets et positifs. Ne pas avoir de pouvoir de décision est peut-être aussi ce qui le sauve, quand on sait que le pouvoir corrompt irrémédiablement… Si on arrive à travailler au CAF, on peut travailler partout ensuite, tant il faut apprendre à négocier, chercher des solutions et des compromis. »

Guy Lévy
secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique, 2016.

Historiquement, le CAF compte deux commissions permanentes, spécialisées dans les principaux domaines d'intervention du conseil : la Commission culture (CC) et la Commission formation, santé-social (CoForS). Chacune d'entre elles est composée de quatre à six membres, qui travaillent sur les dossiers qui relèvent de leurs compétences et préparent des préavis. Depuis 2026, une troisième commission, la Commission pour les relations avec les communes germanophones de l'arrondissement (CoReCo), est chargée de développer les relations avec les 17 communes germanophones de l'arrondissement ainsi qu'avec les médias alémaniques. Trois membres du CAF siègent également dans la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), créée en 2009 pour faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard.

En tant qu'organe politique investi de pouvoirs consultatifs, le CAF est l'interlocuteur du Conseil-exécutif et de l'administration du canton de Berne pour toutes les affaires qui concernent les intérêts de la communauté francophone de l'arrondissement administratif. Concrètement, cela se traduit par des consultations dans le cadre de modifications législatives, par l'émission d'avis sur la nomination de cadres supérieurs de l'administration cantonale ou encore par l'émission de préavis en matière de subventions culturelles (Fonds de loterie, Fonds du sport, Fonds d'encouragement des activités culturelles). Le secrétariat général du CAF endosse aussi certaines tâches communales en rapport avec le bilinguisme régional[19].

Comme le constatait un ancien secrétaire général du conseil, le CAF ne peut « pratiquement rien faire tout seul »[20]. L'essentiel de ses accomplissements repose sur sa capacité à travailler en étroite collaboration avec des acteurs et organes politiques ainsi qu'avec des organisations actives dans le domaine du bilinguisme.

Depuis sa création, le CAF œuvre en partenariat régulier avec le CJB, les autorités communales et la préfecture de l'arrondissement administratif, de même qu'avec les autorités cantonales et les divers offices de l'administration. Au niveau de la politique cantonale, le CAF compte parmi ses partenaires la Députation francophone du Grand Conseil ainsi que la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) du Conseil-exécutif. Parmi les autres partenaires du CAF figurent le Forum du bilinguisme, l'association seeland.biel/bienne et l'association Jura bernois. Bienne[21] (voir Annexe : Lexique).

Élections

Les membres du CAF sont élus selon différentes modalités. Les deux membres d'Évilard sont élus par l'Assemblée communale, organe suprême de la commune. Les 16 autres membres sont élus par le Conseil de ville de Bienne et par seeland.biel/bienne pour les communes germanophones de l'arrondissement.

Les membres du CAF sont généralement des personnes actives dans différents domaines sociaux et politiques de la région et disposent d'un bon réseau. Elles et ils manifestent un intérêt pour ce qui touche à la langue, à la formation, à la culture, à l'économie, à la santé, au social ainsi qu'aux questions juridiques et d'institutions publiques. Elles et ils doivent également disposer de la nationalité suisse et du droit de vote. La maîtrise du français est obligatoire, y compris pour les personnes germanophones, et les séances se déroulent en français. Celles-ci demandent une grande disponibilité, puisqu'elles sont en principe obligatoires.

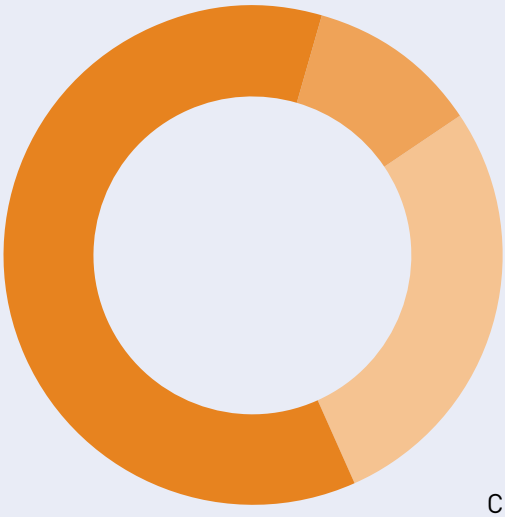
Composé notamment de membres des organes législatifs et exécutifs des communes ou du Grand Conseil, le CAF est un organe politique dans lequel diverses formations politiques sont représentées. Depuis sa création, il maintient un savant équilibre entre les forces de gauche et de droite. Historiquement, les partis les plus importants au sein du CAF étaient le Parti socialiste (en particulier le Parti socialiste romand PSR) et les libéraux-radicaux (Parti radical romand PRR). Au fil du temps, sa composition s'est diversifiée avec l'entrée de plusieurs élues et élus Les Vert·e·s et UDC. Depuis 2018, avec l'élargissement aux communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, le nombre de membres sans parti politique a également augmenté.
Les dernières élections du CAF ont eu lieu en mai 2026, pour la sixième législature. Ces élections ont été marquées par le renouvellement de la présidence du CAF, avec l'élection du socialiste biennois Renaud Lieberherr, qui succède à Ariane Tonon (Les Vert·e·s), sortante[22].

11 membres représentent la Ville de Bienne. Ils sont élus par le Conseil de ville.

- Renaud Lieberherr
 Président
- Maurice Paronitti
 Vice-président
- Julien Brault
- Catherine Corbaz
- Glenda Gonzalez Bassi
 Conseil municipal
- Nicolas Gschwind
- Sandra Lo Curto
- Claudine Mangeat
- Natasha Pittet
 Conseil municipal
- Anna Tanner
 Conseil municipal
- Océane Varrin

2 membres représentent la commune municipale d'Évilard. Ils sont élus par l'Assemblée municipale.

- Guy Bärtschi
- Madeleine Deckert
 Conseil municipal



- Amira Ben Amor
- Pascal Bord
- Alain Buhagiar
- Jennifer Calderara Grunder
- Christine Schneider-Rustichelli

5 membres représentent les 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif. Ils sont élus par la Conférence Agglomération biennoise de l'association seeland.biel/bienne.

PARTIE 2

Pourquoi un Conseil des affaires francophones dans un canton bilingue ?

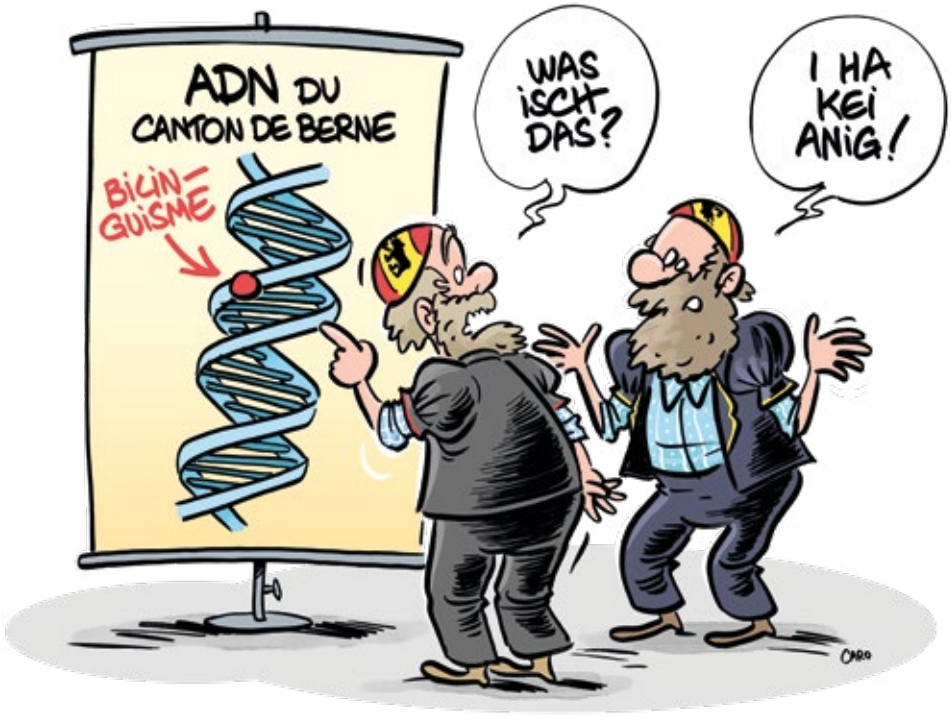
Minorité francophone dans le district de Bienne

Un « statut particulier » pour le bilinguisme biennois

Un nouveau Conseil des affaires francophones (CAF) à Bienne

Pourquoi un Conseil des affaires francophones dans un canton bilingue ?

La création du CAF en 2006 s'inscrit à la fois dans le contexte de l'évolution de la politique cantonale à l'égard de la minorité francophone et dans les débats propres au bilinguisme biennois. Ces deux dimensions se rencontrent au début des années 2000, lorsque les discussions autour du statut particulier du Jura bernois amènent les autorités biennoises à revendiquer une prise en compte institutionnelle de la spécificité bilingue de leur région. Nous revenons ici sur ce contexte particulier qui a abouti à la création conjointe du CAF et du CJB.



Officiellement bilingue depuis 1950, le canton de Berne ancre dans sa nouvelle constitution en 1993 l'allemand et le français comme langues officielles.

Minorité francophone dans le district de Bienne

Inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de la Suisse depuis 2013[23], le bilinguisme français-allemand biennois est volontiers cité comme un « modèle » de cohabitation entre les communautés linguistiques[24]. En comparaison avec d'autres régions plurilingues comme les cantons du Valais, des Grisons ou de Fribourg, le bilinguisme serait « vécu de façon exemplaire » à Bienne[25]. Jusqu'au 18e siècle, cependant, la population de Bienne a été alémanique, bien que des découvertes archéologiques montrent que la région est une zone de contact entre les langues depuis l'époque romaine[26]. C'est au milieu du 19e siècle que le bilinguisme prend véritablement son essor avec le développement de l'industrie horlogère[27]. Jusque dans les années 1990, la population francophone s'est développée de manière constante, alimentée par l'immigration italienne, espagnole et portugaise. Elle connait un léger fléchissement au début des années 1990, l'immigration est alors majoritairement formée de ressortissantes et ressortissants des Balkans et de Turquie qui contribuent davantage à renforcer l'allemand[28]. Entre 1979 et 2010, la proportion de Suisses de langue française dans la ville de Bienne est toutefois restée stable, autour des 35 %, tandis que celle de la population étrangère inscrite en tant que francophone a diminué significativement[29].

Au cours de cette période, la reconnaissance institutionnelle des francophones a progressé graduellement à Bienne et dans le canton. Dès 1920, les actes officiels de la Ville sont édictés en deux langues, bien que ce soit le texte allemand qui fasse foi[30]. En 1950, une révision partielle de la Constitution bernoise reconnait pleinement le français dans les districts francophones et fait référence au « peuple

jurassien » : les langues sont dès lors rattachées à des aires linguistiques, le district de Bienne étant le seul à être reconnu en tant que territoire bilingue[31]. À la fin des années 1970, l'additif constitutionnel qui mènera à la création du nouveau canton du Jura reprend cette distinction. Dans le contexte de la Question jurassienne, les préoccupations des francophones biennois qui étaient jusque-là plutôt d'ordre linguistique prennent toutefois une nouvelle dimension. En effet, l'identité francophone est centrale pour le mouvement autonomiste, qui se plaint notamment d'une mauvaise représentation au sein des instances dirigeantes du canton[32]. Des francophones de Bienne, en revanche, craignent de se retrouver réduits à une minorité en cas de séparation et appellent à voter contre la création du canton du Jura. Dès lors, certains séparatistes cherchent à se démarquer de la ville bilingue, qui représente à leurs yeux une entrave sur le chemin de la résolution du conflit. Bien que les autorités biennoises adoptent plus tard une position « neutre » face à la Question jurassienne, cette distinction perdure après l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979 et au fil des votations sur l'appartenance cantonale dans le Jura bernois (2013, et 2017, 2021 pour Moutier). Durant toute cette période, les revendications pour une plus grande autonomie politique jurassienne restent intrinsèquement liées à une distinction territoriale entre les régions bilingue (Bienne/Évilard) et francophone (Jura bernois) du canton. Cette distinction territoriale est aussi au cœur de l'élaboration du Statut particulier, prévu pour le Jura bernois dans la révision constitutionnelle de 1993, puis concrétisé dans le cadre de l'élaboration de la loi sur le statut particulier (LStP).

Parallèlement à la Question jurassienne, la situation n'est toutefois pas toute rose pour les Romandes et Romands, qui se sentent défavorisés à Bienne. En 1986, une première étude du sociologue Christoph Müller et, dans la foulée, une étude du groupe de travail « Bilinguisme vécu » mandaté par le Conseil municipal mettent toutes deux en évidence divers obstacles rencontrés par la population francophone. Le constat s'impose alors que les deux communautés linguistiques vivent côte à côte, plutôt qu'ensemble[33]. La maîtrise du dialecte suisse-allemand semble notamment en baisse parmi les francophones et représente un obstacle au quotidien que l'apprentissage scolaire des langues ne parvient pas à compenser. Malgré le principe d'égalité de traitement inscrit dans la loi – depuis la réforme constitutionnelle de 1950, les textes en allemand et en français ont la même valeur sur l'ensemble du canton de Berne – des déséquilibres sont pointés au sein des institutions municipales[34]. Au début des années 1990, 70 % des fonctionnaires biennois sont alémaniques et 75 % des interventions parlementaires se font en allemand. Des difficultés sur le marché de l'emploi sont également relevées, soulignant les problèmes rencontrés par les non-germanophones pour trouver une place d'apprentissage dans la région. Plusieurs pistes sont formulées par le groupe de travail « Bilinguisme vécu » pour « corriger les tendances défavorables à un bilinguisme équitable » : jardins d'enfants bilingues, cours de dialecte pour adultes, etc.[35] Elles seront concrétisées sous diverses formes au cours des décennies suivantes. De plus, la Ville de Bienne soutient en 1996 la mise en place du Forum du bilinguisme. Cette fondation privée œuvre au respect entre les communautés linguistiques et vise à renforcer le bilinguisme[36]. Le sentiment d'être négligé chez certains francophones ne disparait pas pour autant. Les études Baromètre du bilinguisme, réalisées par le Forum du bilinguisme en 1998, en 2008 et en 2016, font apparaitre une évolution positive de la perception du bilinguisme au sein de la population, tout en confirmant un décalage persistant, notamment sur le marché de l'emploi[37].

« Quand une minorité revendique des choses, c'est parce qu'elle se sent en souffrance. Les Romands se plaignaient régulièrement à Bienne d'être peu entendus et compris dans leur langue et leur culture : face à l'administration, dans les hôpitaux, les transports, les commerces, les restaurants, etc. Il y avait un réel besoin de la part de la population francophone d'être reconnue comme telle. »

Pierrette Berger-Hirschi
membre fondatrice et présidente du CAF de 2014 à 2022



Biel sans Bienne ? Le Sanglier a distribué ces tracts à la séance du Conseil de ville du 22 août 2013 : selon ses partisans, un départ du Jura bernois aurait signifié la mort du bilinguisme biennois.

© Groupe Le Sanglier, Annales biennoises 2013
La séparation des districts francophones jurassiens a suscité l'inquiétude parmi les francophones de Bienne, craignant de se retrouver encore plus en minorité numérique dans le canton. Ici exemplifié sur le tract du Groupe Sanglier diffusé en amont de la votation sur l'avenir institutionnel du Jura bernois en 2013.

Un « statut particulier » pour le bilinguisme biennois

Source de tensions à différentes échelles, le bilinguisme de la région biennoise devient véritablement un objet politique dans le contexte de l'élaboration de la loi cantonale sur le statut particulier du Jura bernois, dès la fin des années 1990. Celle-ci découle de la révision constitutionnelle bernoise de 1993 qui prévoit à l'article 5 que ce statut doit permettre au Jura bernois de « préserver son identité, de conserver sa particularité linguistique et culturelle, et de participer activement à la vie politique et cantonale ». Durant les décennies précédentes, le canton et la Confédération avaient cherché à mettre un terme à la Question jurassienne par différents moyens[38]. Alors que la majorité de la population du Jura bernois avait exprimé son souhait de rester dans le canton de Berne, le conflit restait enlisé autour d'une résolution du conflit par la séparation territoriale, attisée par l'activisme d'une minorité séparatiste dans la région. La situation atteint son paroxysme en 1993 avec un attentat à la bombe manqué contre l'Hôtel du gouvernement de Berne. Au même moment, une étude mandatée par le Conseil-exécutif consacrée aux « Romands dans le canton de Berne » proposait un changement de perspective fondé sur la reconnaissance politique de l'identité linguistique et culturelle de la région. Selon l'auteur, le Genevois Dominique Haenni, il convenait, pour apaiser les tensions, de prendre des mesures afin que la minorité francophone du canton puisse prendre davantage de responsabilités, mieux faire entendre sa voix et participer à la politique cantonale[39]. Par un accord signé en 1994, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) est alors formée, afin de favoriser le dialogue interjurassien. À la demande expresse du Gouvernement jurassien, Bienne est toutefois exclue de l'AIJ, en raison, une fois de plus, de la distinction territoriale. Malgré des interventions auprès des autorités cantonales, le statut d'observateur lui est refusé[40]. La publication du rapport du Conseil Régional Jura bernois et Bienne romande (CR) de 1998 sur l'« autonomisation progressive » du Jura bernois est l'étape qui va finalement mobiliser les autorités biennoises pour faire reconnaitre leur propre particularité au sein du canton : le bilinguisme du district biennois.

En décembre 2000, les autorités de Bienne et d'Évilard approuvent la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le statut particulier du district de Bienne, mis sur pied à l'initiative du maire de Bienne, le socialiste Hans Stöckli[41]. Ce projet de recherche réunit plusieurs personnalités politiques francophones de la région, telles que Pierre-Yves Moeschler, membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme, ou encore Ariane Bernasconi, conseillère municipale. Il est placé sous la direction du professeur de droit Gilles Petitpierre, chargé de définir les modalités de l'enquête. Pierrette Berger-Hirschi, qui deviendra plus tard membre fondatrice puis présidente du CAF, rejoint l'équipe de projet en qualité de secrétaire et

juriste. Trente ans après les faits, elle se remémore une période à la fois très intense et très réjouissante. Les travaux pour la rédaction de la loi sur le statut particulier sont en effet déjà bien avancés du côté bernois : « Il fallait faire vite ! Nous devions faire très attention à ne pas donner l'impression de retarder les travaux du Jura Bernois sur l'autonomie progressive voulue par ce dernier, tout en trouvant une solution pour Bienne et Évilard, afin que leur bilinguisme soit renforcé et que les droits des francophones soient reconnus par Berne. »[42].

En septembre 2001, le groupe de travail établit dans un « Rapport final » les raisons pour lesquelles le district bilingue de Bienne devrait être intégré, selon lui, à la législation sur le statut particulier[43]. Il propose une solution institutionnelle originale pour représenter les intérêts spécifiques de la minorité francophone sur le territoire bilingue, en suggérant la création de deux conseils distincts : un pour le Jura bernois, un autre pour le district bilingue. C'est la première évocation de ce qui deviendra plus tard le CAF, parallèlement au CJB :

> « Parallèlement à la création de nouveaux organes dans le Jura bernois, il est proposé que soit créé un "Conseil du district de Bienne" à qui seront aussi attribuées des compétences décisionnelles par le biais d'une loi cantonale, dans la mesure où cela touche des questions pour lesquelles le Jura bernois bénéficie de telles compétences et qui concernent aussi le district de Bienne. »[44]

La proposition inédite du « Rapport final » produit des réactions contrariées. Le système préconisé par Bienne et Évilard tranche en effet nettement avec toutes les solutions envisagées précédemment. Les travaux initiés à la suite des propositions du CR préconisaient la création d'une nouvelle institution régionale du Jura bernois sous la forme d'un « Conseil régional nouveau »[45]. À l'instar de l'ancien Conseil régional, celui-ci devait inclure des représentantes et représentants francophones du district de Bienne. Toutes les autorités consultées estimaient que cette solution était la mieux adaptée pour prendre en compte les intérêts des Romandes et des Romands de la région. Ce n'est qu'au mois d'août 2000 qu'une lettre des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard évoque l'idée de créer une institution particulière pour Bienne, bientôt étayée dans le « Rapport final ». En réaction à cette nouvelle donnée, le législateur propose la voie d'un compromis. L'intégration d'une délégation de six représentantes et représentants francophones de Bienne dans le nouveau conseil est prévue en tant que mesure transitoire, dans l'attente que soient élaborées des solutions spécifiques pour le district bilingue. Les autorités du district refusent toutefois d'accepter cette proposition qui maintient les Biennoises et Biennois en minorité et ne permet pas de reconnaitre la particularité du bilinguisme biennois :

> « Le district de Bienne n'est pas seulement un district bilingue par définition (art. 6. al. 2. let. b. ConstC), mais par évidence et, dans ce sens, unique en son genre dans tout le canton de Berne. Cette situation particulière exige donc des solutions particulières différentes de celles en faveur du Jura bernois. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un "Statut particulier pour le district de Bienne" (...) comparable au "Statut particulier pour le Jura bernois" mais bien d'un "Statut du district bilingue de Bienne" spécifique devant tenir compte, par principe, des deux langues ».[46]

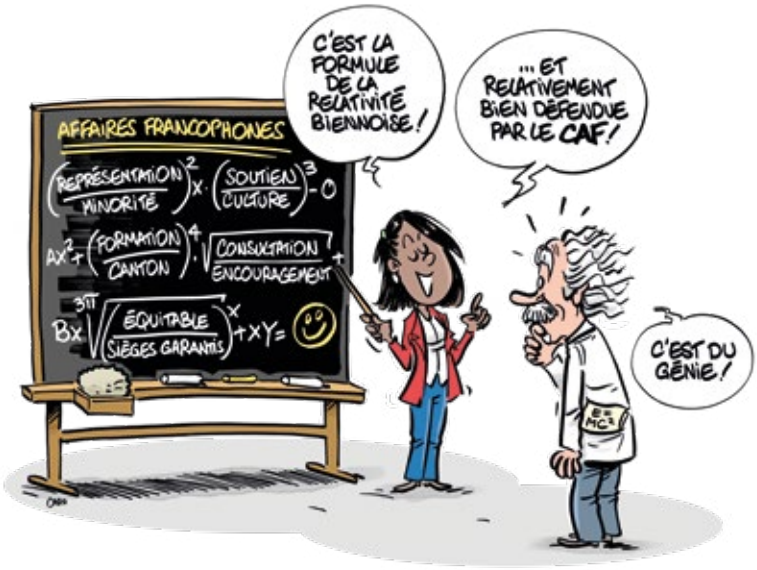
L'insistance sur le bilinguisme permet peu à peu de tracer les contours de ce qu'une politique dédiée au renforcement d'un territoire bilingue pourrait signifier pour le canton. En la matière, les autorités biennoises se positionnent comme expertes, puisqu'elles sont confrontées au quotidien à cette problématique. Au mois d'octobre 2002, un deuxième rapport synthétise les conclusions des deux groupes de travail (« Bilinguisme vécu », « Écoles et culture ») ainsi que de l'étude de Jean Racine (Forum du bilinguisme) sur l'importance du bilinguisme pour la région[47]. Il met en évidence les mesures nécessaires à la sauvegarde, au renforcement et au développement du bilinguisme dans le district de Bienne. Ces propositions portent à la fois sur l'administration et les services publics (affichage bilingue, accueil dans les deux langues, service de traduction), l'offre culturelle, les médias, la santé, les rencontres entre communautés linguistiques et la formation. Une attention particulière est accordée à l'« apprentissage de la langue partenaire » et au maintien parallèle de deux systèmes de formation, romand et alémanique, en plus des filières bilingues qui commencent alors à se développer à Bienne avec le soutien du canton[48]. Au-delà des recommandations, ce second rapport met en évidence les réformes législatives nécessaires pour la concrétisation de telles mesures, de même que les importants moyens financiers qu'elles supposent. Ces considérations se révèleront par la suite importantes dans les activités du CAF[49].

D'abord peu enclines à prendre en compte ces demandes, les autorités cantonales se laissent peu à peu convaincre, à la condition expresse que les deux nouveaux organes institués par la nouvelle loi sur le statut particulier traitent ensemble de toutes les affaires touchant à la fois le Jura bernois et le district de Bienne. « Au début, j'étais contre » se remémore Gérard Caussignac, alors juriste à la Chancellerie d'État et principal rédacteur de la loi sur le statut particulier. « Je me disais ‹ qu'ils se débrouillent ! ›. C'était toujours spécial avec les Biennois. Mais au final, [ce fu]t un travail intéressant, et très satisfaisant » [50]. Durant les négociations, les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard veillent à donner au canton et au Jura bernois toutes les garanties possibles sur leurs intentions. Les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard ne revendiquent ainsi pas de statut particulier pour le district, ni l'octroi d'une plus grande autonomie, par exemple via l'introduction d'une initiative régionale. Ils souhaitent cependant que le canton prenne des mesures spécifiques en faveur de son seul district bilingue[51].

Selon l'argumentaire du « Rapport final », le modèle à deux conseils permet deux choses : premièrement, le Jura bernois préserve son identité linguistique et culturelle et son autonomie politique est garantie. Les intérêts du territoire francophone sont représentés par le Conseil régional du Jura bernois. Deuxièmement, le « Conseil du district de Bienne » (futur CAF) donne au district la possibilité de s'exprimer sur les mesures permettant de « sauvegarder, développer et renforcer » le bilinguisme spécifique du territoire biennois. En effet, les affaires du district de Bienne concernent autant les Alémaniques que les Francophones, ce qui rend impossible, aux yeux des autorités municipales, de « confier la représentation de ces intérêts uniquement à des personnes de langue française », comme dans le modèle du « Conseil régional nouveau ». Cette façon de faire irait à l'encontre de « la conception même du district bilingue » dont les autorités cantonales font leur fierté[52]. Dans cette optique, le modèle à deux conseils est présenté comme une porte de sortie face aux problèmes rencontrés jusque-là par rapport à la représentation de la minorité francophone. Sans nécessiter de modification constitutionnelle, ni l'octroi d'une plus grande autonomie au district biennois, le modèle préconisé veille à la fois aux intérêts du Jura bernois et à la préservation du bilinguisme constitutif du canton. Dans cette perspective, les autorités régionales soulignent la neutralité observée par le district de Bienne face à la Question jurassienne et se positionnent en « espace pont », en tant qu'intermédiaire permettant d'améliorer les relations du canton avec le Jura bernois, mais aussi de faire le lien avec la région alémanique du Seeland, au sud de Bienne.

« Des trésors d'imagination ont été développés pour aboutir à la loi sur le statut particulier. La solution trouvée était hybride, et vraiment pas raisonnable. Pourtant cela marche, et c'est une immense satisfaction. Il faudra de nouveau inventer quelque chose qui n'est pas encore visible. »

Gilles Petitpierre
professeur en droit et président du groupe de travail « Statut du district bilingue de Bienne »



En 2003, une expertise complémentaire[55] atteste de la faisabilité du modèle à deux organes proposé par Bienne et Évilard, en insistant sur la collaboration entre les deux conseils[56]. Le dispositif est finalement inscrit dans la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP), adoptée en 2004 à l'issue des débats au Grand Conseil. Les réactions sont toutefois mitigées. Certains mettent en doute la portée du dispositif et critiquent son coût au regard des compétences limitées accordées au CAF et au CJB, tandis que d'autres jugent la loi excessivement détaillée. Le maire séparatiste de Moutier, Maxime Zuber, va jusqu'à dénoncer une « coquille vide » et une forme de « dînette » institutionnelle[57]. Si l'adoption de la LStP fixe ainsi le cadre légal des nouvelles institutions, leur portée reste encore largement à construire. Il appartient aux membres de leur donner une substance.



Gilles Petitpierre, président de l'organisation du projet de loi, Hans Stöckli, maire de Bienne, et Mario Annoni, conseiller d'État (de g. à dr.), sont satisfaits du projet de loi sur le statut particulier. Photo : Kähler, L'Impartial, 2 avril 2004

Un nouveau Conseil des affaires francophones (CAF) à Bienne

Le 14 juin 2006, le Conseil des affaires francophones est officiellement institué lors d'une séance inaugurale au NMB Nouveau Musée Bienne. Parmi les membres de la première législature du CAF figurent plusieurs personnalités ayant participé aux travaux de fondation du CAF, comme Pierrette Berger-Hirschi, Ariane Bernasconi, Hans Stöckli ou encore Pierre-Yves Moeschler, toutes et tous engagés de longue date en faveur des affaires francophones dans la région. Durant les premiers mois d'existence du CAF, « tout est à inventer » pour les membres de ce nouveau conseil, placés sous la présidence de Béatrice Sermet-Nicolet.[53] Il s'agit d'abord de trouver des locaux, de fixer un règlement qui assure le bon fonctionnement des affaires, ainsi que d'engager un secrétariat général. L'enthousiasme de ce nouveau départ est palpable, selon Béatrice Sermet-Nicolet : « Chacune et chacun partait à l'aventure, découvrant au fil des semaines les satisfactions et les difficultés liées à une telle entreprise. »[54].



Séance inaugurale du CAF du 14 juin 2006. Photo : Olivier Gresset, Annales biennoises 2006

PARTIE 3

2006–2026 : rétrospective des cinq premières législatures

Mise en place des structures et installation dans le paysage institutionnel (2006–2010)

Le bilinguisme dans la culture et face au possible départ du Jura bernois (2010–2014)

Places d'apprentissage et rénovation du théâtre Palace (2014–2018)

Nouveau périmètre d'action et panneaux autoroutiers (2018–2022)

Passage de témoin, sièges garantis et sensibilisation de la jeunesse (2022–2026)

2026–2030, quelles perspectives ?

2006–2026 : rétrospective des cinq premières législatures

Depuis son institution, le CAF s'est peu à peu établi dans le paysage politique cantonal en tant qu'interlocuteur pour toutes les questions concernant les affaires francophones et le bilinguisme. Ses activités se sont développées grâce au travail assidu de personnes engagées ainsi qu'à des liens durables tissés avec différents partenaires institutionnels et certaines organisations : le CJB en premier lieu, mais aussi le Forum du bilinguisme, la Ville de Bienne ou encore les offices cantonaux de l'instruction publique et de la culture. Nous revenons ici sur les principaux engagements du CAF au cours des cinq législatures exercées jusqu'à présent.



Le CAF prend ses quartiers à Bienne, avec le Forum du bilinguisme, au Faubourg du Lac 45, dans ladite « Villa Huguenin », rebaptisée « Maison du bilinguisme ». La bâtisse bourgeoise construite au 19e siècle porte dans ses murs l'histoire du bilinguisme local, puisqu'elle a appartenu à un fabricant horloger franco-allemand, avant d'être le siège de l'école bilingue d'administration. La cohabitation du CAF avec le Forum a l'avantage de rapprocher ces deux entités aux vocations complémentaires.

Un siège à la « Maison du bilinguisme »

Mise en place des structures et installation dans le paysage institutionnel (2006–2010)

Au cours de sa première année d'existence, le CAF est absorbé par la création et la mise en place de ses organes internes (bureau, commissions, secrétariat général). Il est épaulé dans ces tâches par la Chancellerie d'État cantonale, jusqu'à l'entrée en fonction du premier secrétaire général, Marc Roethlisberger, dès janvier 2007. Durant les premiers mois, le CAF soigne aussi son image publique avec l'élaboration de son logo et de son site internet, et communique dans les médias.

Une fois ses structures établies, le CAF doit donner un contenu concret aux compétences que lui octroie la LStP. Ses premières interventions concernent la nomination de hauts fonctionnaires dans l'administration bernoise, notamment au sein de la Direction de l'instruction publique[58]. Il est également consulté au sujet des modifications de lois cantonales, dont la réforme des cercles électoraux pour les députées et députés du Grand Conseil[59]. La posture du CAF est alors orientée vers une meilleure représentation francophone. Elle se heurte parfois aux limites de son champ de compétences. Celles-ci sont par exemple illustrées en 2008, dans le cadre de la nomination d'un nouveau responsable francophone à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). L'office a récemment déménagé à Nidau, commune germanophone voisine de Bienne et se situe par conséquent hors du périmètre d'application de la LStP. Pourtant, le CJB et le CAF estiment avoir en principe le droit de se prononcer sur la nomination des cadres de l'OACOT dont les activités ont des retombées concrètes sur la population francophone[60]. La même limite apparait lorsque la préfecture déménage elle aussi à Nidau. L'élection d'une préfète ou d'un préfet francophone devient moins probable, en raison de la disparition des équilibres linguistiques. Le CAF demande alors l'introduction d'un poste de suppléant dans le cas où l'élue ou l'élu serait alémanique ; ce poste sera créé en 2011[61].

Dès le départ, la culture et la formation s'imposent comme deux champs d'action importants pour le CAF, via les commissions dédiées. Les travaux de la Section des affaires culturelles (SAC) débutent avec l'élaboration de lignes directrices pour l'exercice de la participation politique dans le domaine de la

culture[62], jugée nécessaire pour « renforcer l'identité romande du district de Bienne »[63]. Pour rappel, à la différence du CJB, le CAF n'exerce dans ce domaine qu'un pouvoir consultatif. Il émet des préavis sur les demandes de subventions culturelles et, depuis 2008, pour celles adressées au Fonds de loterie[64]. Cet état de fait met le CAF dans une situation parfois paradoxale, selon Béatrice Sermet-Nicolet, puisqu'il s'agit de promouvoir la culture, mais sans pouvoir la soutenir directement[65].
Dans le domaine de la formation, la Délégation à la coordination scolaire (DECOO) est d'emblée sollicitée dans le contexte de la restructuration des offres de formation cantonales (HEP-BEJUNE, Centre professionnel du Jura bernois, HE-Arc). L'objectif du CAF est de maintenir une offre de formation diversifiée sur le territoire ou à proximité du district. Par le biais de l'association biennoise Aider les Jeunes à s'Impliquer pour se Réaliser (aJir), le CAF soutient également des jeunes rencontrant des difficultés à trouver des places d'apprentissage[66]. Certains de ces dossiers sont traités en étroite collaboration avec le CJB. Dans l'esprit du maintien du bilinguisme instauré par la LStP, ces deux organes sont désormais les interlocuteurs privilégiés de la Direction de l'instruction publique[67]. Chaque fois que cela est possible, les deux instances s'expriment d'une même voix, comme ce fut le cas lors de la votation populaire cantonale du 27 septembre 2009 sur l'adhésion du canton à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Sans l'appui décisif de la population francophone, l'adhésion à ce dernier aurait été rejetée par la population bernoise[68].

Durant les quatre premières années, le CAF s'établit petit à petit dans le paysage institutionnel cantonal. Il prend ses marques dans ses domaines de compétences et solidifie ses structures et ses modes de fonctionnement, notamment avec l'arrivée du nouveau secrétaire général David Gaffino, en 2009. Les espoirs façonnés lors de la phase de création du conseil trouvent des formes de concrétisation dans divers domaines, avec quelques succès, comme l'introduction d'une possibilité d'interprétation simultanée dans les tribunaux de la région judiciaire du Jura bernois-Seeland, mais aussi des revers, notamment lors de la réforme du Tribunal des mineurs[69]. Contre l'avis du CAF et du CJB, les autorités cantonales optent pour un système dit du procureur des mineurs, modèle privilégié en Suisse alémanique, alors que la préférence des conseils allait au système dit du juge des mineurs, qui prévaut en Suisse romande.



« Lignes directrices du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne dans le domaine culturel » (2010)

La révision des lignes directrices en matière de culture est née d'un besoin de clarifier la question des subventions culturelles entre le CAF et ses partenaires, tels que l'Office de la culture du canton de Berne, le CJB, le Service de la culture de la Ville de Bienne et la section cantonale responsable des Fonds de loterie.

Le CAF plaide pour l'ajout, dans la politique culturelle du canton, de véritables « critères de soutien au bilinguisme » afin d'encourager l'octroi de subventions cantonales à des projets particulièrement importants pour la minorité francophone, pour les liens entre francophones et alémaniques et pour favoriser le rayonnement culturel du district bilingue. Le CAF appelle aussi à une aide accrue aux projets suprarégionaux, conjointement avec le CJB et d'autres institutions. Les lignes directrices dressent aussi la liste des domaines culturels prioritaires pour le CAF, tels que les Spectacles français (aujourd'hui Nebia), le Festival du film français d'Helvétie (aujourd'hui Film Festival Francophone Biel/Bienne 3F2B) ou la traduction d'ouvrages.

Le bilinguisme dans la culture et face au possible départ du Jura bernois (2010–2014)[70]

Au début des années 2010, les activités du CAF s'intensifient avec un nombre croissant de consultations. Le CAF accompagne ainsi l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui ancre le principe du bilinguisme dans les soins hospitaliers[71]. Sous la nouvelle présidence de Philippe Garbani, ancien préfet et membre du groupe de travail à l'origine du CAF, le conseil cherche aussi à élargir ses compétences, notamment dans le domaine de la culture. Aux côtés du CJB, il obtient un renforcement du soutien à la culture francophone et une clarification de la répartition des rôles dans le cadre de la procédure de révision de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)[72]. En parallèle, le CAF publie de nouvelles lignes directrices en novembre 2010, résultat de travaux entamés en 2009[73]. Feuille de route du CAF en la matière, ces lignes directrices cherchent à introduire de véritables « critères de soutien au bilinguisme » dans la politique d'attribution des subventions culturelles du canton.

Cette deuxième législature est toutefois davantage marquée par l'actualité de la Question jurassienne, engendrée par la publication du rapport final de l'AIJ le 4 mai 2009. Instituée pour formuler une issue au conflit séparatiste via l'institution d'un « dialogue interjurassien », l'AIJ examine dans son rapport deux pistes pour le Jura bernois : un nouveau canton jurassien à six districts, ou le maintien dans le canton de Berne, mais avec des améliorations synthétisées sous la forme d'un « statu quo + »[74]. L'AIJ propose une issue démocratique via un vote populaire, qui aboutira au scrutin du 24 novembre 2013[75].

Pour la première fois, le CAF se retrouve directement impliqué dans les négociations concernant l'avenir institutionnel du Jura bernois, via la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), créée en 2009 par des membres du CAF et des représentantes et représentants des autorités municipales de Bienne et d'Évilard. Pour rappel, le district de Bienne avait été exclu du dialogue interjurassien initié par l'AIJ, en raison des intérêts distincts entre le Jura bernois francophone et la région bilingue (voir partie 1). Les autorités biennoises ont toutefois insisté pour qu'une étude complémentaire sur l'avenir de la région bilingue Biel/Bienne soit réalisée. Le CAF et les autorités du district réagissent aussi à l'intention de l'AIJ d'organiser des « séances d'information interactives », sans inclure Bienne. À la suite d'une conférence de presse en 2009 et à des demandes répétées, une séance « interactive » est finalement organisée pour les membres du CAF et des législatifs communaux[76]. De même, l'étude commandée par le Conseil-exécutif à l'institut CEAT de l'EPFL est finalement publiée en 2011[77]. Les résultats de l'enquête montrent que si la politique cantonale vis-à-vis de la minorité francophone a été jusque-là favorable au district bilingue, le départ de quelque 50 000 Jurassiennes et Jurassiens bernois pour le canton du Jura ne garantit pas que ces avantages soient transférés à la minorité francophone de Bienne



Conférence de presse du 4 mai 2009 : la Ville de Bienne, la commune d'Évilard et le CAF réagissent d'une seule voix à la publication du rapport final de l'AIJ (de g. à dr.) : le secrétaire général du CAF David Gaffino, la présidente du CAF Béatrice Sermet-Nicolet, le maire de Bienne Hans Stöckli et le chancelier de Bienne Pio Pagani.
Photo : Stéphane Gerber, Bieler Taglatt

et d'Évilard (env. 20 000 personnes). Plusieurs pistes sont proposées pour le maintien du bilinguisme cantonal via le soutien aux francophones du district[78].

Cet épisode contribue à renforcer de manière significative les liens du CAF avec les autorités locales. Il devient un acteur de la « neutralité active » prônée par les autorités de Bienne et d'Évilard. En invoquant le « maintien de l'équilibre prévu par la LStP », le conseil se positionne également avec succès comme un partenaire consultatif, obtenant ainsi d'être associé à l'élaboration du « statu quo + » [79]. Ce scénario, confirmé par le scrutin de novembre 2013 maintenant le Jura bernois dans le canton, lui ouvre de nouvelles perspectives décrites dans l'étude CEAT, telles que l'élargissement potentiel de son périmètre d'action.

La fin de la législature marque toutefois une période particulièrement difficile pour le CAF. Celui-ci se voit coupé net dans son élan par l'annonce du paquet d'économies cantonales EOS 2014[80] qui vise un remaniement conséquent de la formation du degré secondaire II à Bienne. Malgré des interventions répétées auprès des autorités compétentes, la fermeture du Gymnase des Alpes, la fusion de l'École supérieure de commerce avec les Gymnases du Lac, et la fermeture des classes biennoises de CFC intégré ne peuvent être empêchées. C'est un « véritable traumatisme » pour le CAF, selon son secrétaire général David Gaffino[81]. Cette situation empoisonne durant plusieurs mois les relations du CAF avec le CJB, puisque les classes dans le Jura bernois sont quant à elles maintenues.

Places d'apprentissage et rénovation du théâtre Palace (2014–2018)

Après une fin d'année 2014 plutôt difficile, le CAF se lance avec optimisme dans une troisième législature, marquée par l'aboutissement de plusieurs chantiers emblématiques dans les domaines de la formation et de la culture.

Dès 2015, le CAF, via sa Section formation (SFOR, ancienne DECOO), fait de la promotion de l'apprentissage son principal objectif. En 2013 déjà, il contribuait à la publication d'un « Panorama de la formation professionnelle Berne francophone »[82], qui dresse pour la première fois l'inventaire des formations francophones sur le territoire biennois et permet de documenter le manque flagrant de places d'apprentissages dans certains secteurs, déjà relevé par diverses études depuis la fin des années 1980. Ainsi, sur les 1700 places offertes à la rentrée de 2015, 29 % sont occupées par des francophones, dans une ville où 40 % de la population a choisi le français comme langue officielle[83]. Partant de ce constat alarmant, un vaste réseau de partenariats est initié par le CAF et le Forum du bilinguisme, impliquant notamment la grande distribution, domaine dans lequel les apprenties et apprentis francophones sont quasiment absents. De même, des mesures concrètes pour l'accompagnement des jeunes (« quidux »[84]) produisent des résultats encourageants. Après quelques années d'efforts, la proportion d'apprentis francophones grimpe à 31 % en 2017. La Ville de Bienne participe également à ces efforts : dans sa stratégie adoptée pour 2017, elle vise à atteindre un effectif de 40 % de francophones dans l'administration biennoise[85].



Conférence de presse du 3 décembre 2019 du groupe de travail « renforcement des places d'apprentissage à Bienne »

Dans le domaine de la culture, plusieurs avancées importantes sont réalisées. La première, dès 2015, consiste en l'exercice d'un droit de préavis déterminant sur les subventions culturelles, obtenu dans le cadre de la réorganisation de l'Office de la culture. Ce droit permet au CAF de bénéficier de nouvelles garanties et de renforcer son poids dans les décisions relatives à l'ensemble des dossiers culturels spécifiques à la francophonie et au bilinguisme, désormais traités par des francophones[91]. Ces mesures sont bienvenues dans un contexte où le CAF soutient la distribution de montants de plus en plus élevés de soutien à la culture. Le total des montants préavisés par le CAF a en effet plus que doublé entre 2012 et 2015 (passant de 536 231 à 1 321 508 francs). Il en va de même pour les dossiers de subventions croisées, répartis entre le CAF et le CJB, qui soutiennent des projets d'envergure comme les Schubertiades[92].

Problème de longue date pour la communauté francophone de Bienne, la rénovation du théâtre Palace à Bienne est saisie dès 2013 par le CAF et ses partenaires de la culture et de la Ville[86]. Le conseil a été très actif, notamment dans la recherche de solutions de financement pour le chantier, plébiscité par la population en votation municipale (62 % des suffrages) à la suite d'un intense travail de lobbying mené par le Conseil municipal, le CAF et les Spectacles français (aujourd'hui Nebia)[87]. Le projet prolonge une réflexion engagée dès 2006 sur le renforcement des arts de la scène francophones dans la région, qui passe également par le soutien au réseau ARS (mise en réseau des arts de la scène du Jura, du Jura bernois et de Bienne, futur fOrum culture)[88]. Le nouveau théâtre est officiellement inauguré en 2018[89].

En 2016, le dixième anniversaire du CAF donne l'occasion de tirer un bilan, à l'aube de nouveaux défis posés par l'élargissement futur de son périmètre d'action[90].



Inauguration de Nebia le 6 décembre 2018 (de g. à dr.) : Marynelle Debétaz, David Gaffino, Cédric Némitz et Barbara Schwickert.
Photo : Meyer & Kangangi

Nouveau périmètre d'action et panneaux autoroutiers (2018–2022)

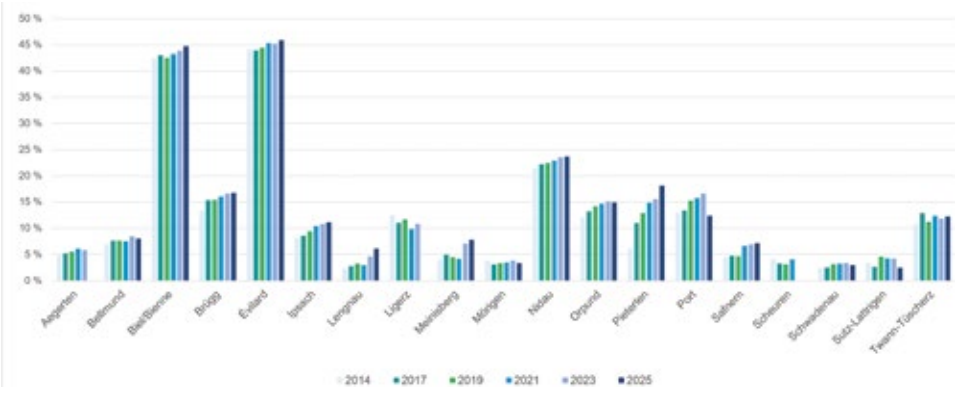
En 2018, le CAF entame une quatrième législature sous une forme élargie, son périmètre d'action étant étendu au nouvel arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le CAF garantit désormais les intérêts de la population francophone des 17 communes alémaniques de l'arrondissement administratif bilingue. Cet élargissement marque un tournant majeur pour le conseil, qui réforme également sa structure. Le plénum passe de 15 à 18 membres, parmi lesquels siègent désormais des représentantes et représentants des communes germanophones de l'arrondissement administratif. La préparation de cette mutation a mobilisé les membres du CAF pendant de longs mois, durant lesquels les compétences du conseil sont présentées aux communes. Pierrette Berger-Hirschi, alors présidente du CAF (élue en 2014), se remémore des négociations délicates :

> « Nous devions convaincre les communes [germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne] de notre bonne foi. Nous avons fait des conférences dans toutes les communes pour les informer sur ce que nous voulions, à savoir de permettre une meilleure prise en compte du bilinguisme dans la région et de donner une voix aux francophones du reste de l'arrondissement administratif. En revanche, nous devions leur expliquer que nous ne cherchions pas à les forcer à devenir bilingues. Cette distinction devait être bien comprise, et cela a été accepté par la quasi-totalité d'entre elles. Finalement, c'est face à des problèmes concrets liés à des demandes de francophones vivant dans ces communes que le CAF a pu mettre à disposition son savoir-faire. »[93]

Afin de « donner une voix aux 30 000 francophones de l'arrondissement administratif »[94], le CAF cherche également à mieux identifier les besoins des nouvelles communes dont la proportion de la population francophone s'étend de 4 % à 45 %[95]. Une nouvelle commission ad hoc est formée à cette fin. Les données recueillies permettent d'établir les premières statistiques relatives aux résidentes et résidents souhaitant une relation en français avec l'administration bernoise dans l'arrondissement administratif[96]. Cet effort est poursuivi avec la publication en 2025 d'une étude commandée par le CAF au Forum du bilinguisme[97].

Cette période de transition s'accompagne également de changements au sein du secrétariat général avec le départ de David Gaffino, nommé vice-chancelier du canton de Berne après près d'une décennie au CAF. Il est remplacé par la Fribourgeoise Stéphanie Bailat[98].

Durant cette quatrième législature, le CAF ouvre de nouveaux chantiers, cherchant notamment à améliorer le bilinguisme des commerces via la rédaction d'une charte[99], et en étendant ses activités dans le domaine social et dans les soins, via sa Commission formation, santé-social (CoForS, précédemment SFOR et DECOO). Il est aussi intensément mobilisé par le problème posé par la signalisation sur le contournement autoroutier de l'A5. Une campagne hautement symbolique pour le CAF, qui contribue à faire reconnaitre l'identité bilingue de l'arrondissement administratif jusqu'à la plus haute sphère politique[100].



Après la dissolution fin 2016 de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT), le CAF et le CJB collaborent avec le canton de Berne pour publier une offre de statistiques régionales. Les données collectées visent entre autres à mettre en évidence la proportion de francophones dans les communes de l'arrondissement administratif, en progression dans plusieurs d'entre elles depuis le début des relevés.

Désormais bien établies dans les domaines de la culture, de la santé et de la formation, les activités du CAF sont bouleversées par la pandémie du Covid-19. Le conseil participe à des démarches de soutien aux artistes entravés par la crise[101]. Il intervient aussi à la demande d'actrices et d'acteurs locaux pour obtenir des documents traduits liés à la gestion de la pandémie[102].

Au niveau de la politique cantonale, la DBAJ et le CAF accompagnent la révision de la LStP visant à entériner l'extension du périmètre d'action du CAF à l'arrondissement administratif[103]. Dans le prolongement du développement du bilinguisme cantonal, le CAF salue également la publication du rapport de la Commission d'experts sur le bilinguisme, dirigée par Hans Stöckli, en 2018[104]. Tout au long de la législature, il contribue activement à la concrétisation des 46 recommandations émises dans le rapport[105], par exemple en surveillant l'application du bilinguisme dans les offres d'emploi de l'administration[106], ou encore en accompagnant la mise en place d'un « Prix cantonal du bilinguisme dans la culture »[107], décerné pour la première fois en 2023[108].

Bilinguisme sur l'A5

Au moment de l'inauguration du tronçon autoroutier en 2017, surprise, l'entièreté des panneaux avait été installée en allemand uniquement ! Il faudra deux ans d'âpres négociations avec les autorités fédérales pour obtenir finalement l'installation des panneaux bilingues. Malgré une très forte mobilisation politique et médiatique, les autorités restent en effet campées sur leurs positions. Aux côtés du Forum du bilinguisme et de la Ville de Bienne, le CAF engage des négociations avec les autorités fédérales de sorte à faire respecter le bilinguisme officiel de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. C'est finalement un contact décisif avec la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, nouvellement en charge du DETEC, qui sera le déclencheur permettant le remplacement des panneaux autoroutiers. Pour le CAF, la bataille menée porte un symbole « très important, mais au début mal compris par les Suisses allemands ».

L'affaire en apparence incongrue illustre bien les enjeux de la défense du bilinguisme à Bienne, selon David Gaffino :

> Ça peut paraître risible, peu important, mais ça touche le quotidien des gens, c'est l'impression qu'on a visuellement quand on arrive dans une ville et c'est aussi le sentiment d'être pris au sérieux, d'exister tout simplement.

La visibilité linguistique continue par la suite d'alimenter le débat politique, notamment dans le cadre de la révision totale du règlement sur la publicité de la Ville de Bienne, qui impose le bilinguisme pour les publicités extérieures. Le CAF soutient l'affichage bilingue, estimant qu'il participe à la construction d'un espace public accueillant pour les deux communautés linguistiques.



Conférence de presse du 21 février 2019 organisée à la Place centrale.

Passage de témoin, sièges garantis et sensibilisation de la jeunesse (2022–2026)

En 2022, le début de la cinquième législature est marqué par de nouveaux changements. Les membres fondatrices Pierrette Berger-Hirschi et Béatrice Sermet-Nicolet quittent le CAF qu'elles ont grandement contribué à façonner. La nouvelle présidente Ariane Tonon leur rend hommage :

> « Elles ont contribué à développer le CAF et à [en] faire un organe politique essentiel (…) [Elles ont] tissé des liens avec les nombreuses institutions publiques des domaines d'action du CAF, en les soutenant dans le développement et le maintien de leurs prestations aux francophones. Enfin, elles ont contribué à la définition d'éléments essentiels pour un territoire politique officiellement bilingue : à savoir que ce dernier ne peut exister que par le même soin accordé aux personnes ressortissantes des deux langues et à la disparition de toute discrimination basée sur ces mêmes langues. »[109]



Pierrette Berger-Hirschi et Ariane Tonon au moment du passage de témoin pour la présidence du CAF. La secrétaire générale Stéphanie Bailat quitte également le navire en milieu de législature, remplacée par Aurélie Landry, en octobre 2024.

Le retour historique sur les activités du CAF depuis 2006 témoigne en effet d'une reconnaissance accrue du bilinguisme au sein du canton, que ce soit au niveau de la prise en compte d'un « regard francophone » lors des consultations législatives, ou encore dans le domaine de la culture. En 2025, la publication de deux études sur la culture biennoise met en évidence l'engagement fort des institutions locales vis-à-vis du bilinguisme. Les données révèlent notamment qu'un million de francs de subventions engendre en moyenne le triple de bénéfice en valeur ajoutée pour la région. Des résultats qui témoignent du renforcement considérable d'un domaine que le CAF soutient par ses activités depuis vingt ans.[110]

Poursuivant plusieurs de ses missions historiques, comme les préavis sur les demandes de subventions culturelles, le soutien à la formation et à l'apprentissage francophone, ou encore la promotion du bilinguisme dans les soins, les commerces, les offres d'emploi et les réclames, le CAF concrétise de nouveaux projets durant cette cinquième législature.

Premièrement, le CAF contribue à l'obtention d'un cinquième siège garanti à une ou un représentant francophone au sein du Grand Conseil, via la modification de la clé de calcul déterminant la part de francophones en rapport à la part « non-francophone » du Parlement cantonal, appliquée pour la première fois lors des élections législatives de mars 2026.

Deuxièmement, le CAF cherche à rendre ses missions intelligibles pour un large public au-delà de ses apparitions ponctuelles dans les médias. Des interventions sont organisées dans les centres de formation afin de faire connaitre aux jeunes les outils garantissant les droits des francophones mis en place par le canton[111]. De même, une visite du Grand Conseil est proposée en juin 2025 aux élèves du Secondaire I de Bienne et rencontre un vif succès. Le CJB propose une offre similaire pour les élèves du Jura bernois[112].



Des élèves du Secondaire I se familiarisent à la citoyenneté et à la politique lors d'une visite au Grand Conseil.

Sièges garantis

Bien que quasi-paritaires à l'échelle biennoise, les francophones ne représentent que 10,2 % de la population totale du canton de Berne. Historiquement, la représentation d'élues et d'élus francophones au sein des autorités cantonales a fait débat. En ce sens, des mesures ont été mises en place pour garantir la représentation politique du Jura bernois au Conseil-exécutif, attribuée selon une clé de calcul qui donne plus de poids au suffrage régional. En 2017, dans le contexte du départ potentiel de Moutier du Jura bernois, le CAF avait proposé en vain que le siège garanti au Conseil-exécutif soit étendu à Bienne.

Depuis sa création en 2006, le CAF s'est préoccupé de la représentation des francophones du territoire bilingue au sein du Grand Conseil. La minorité francophone de la région de Bienne disposait jusqu'en 2018 de trois, puis de quatre sièges garantis pour le cercle électoral Bienne-Seeland. Ce dernier étant représenté par 27 élues et élus, sur un total de 160 au sein du Parlement bernois. Concrètement, si le quota complet de sièges garantis aux francophones n'est pas atteint, un outil de correction se met en marche. Les partis ayant déposé une liste francophone bénéficient de transferts de sièges depuis leurs listes jumelles germanophones, proportionnellement à leur résultat électoral. Ce système de transfert de sièges doit garantir une « représentation équitable à la minorité de langue française » (art. 73, al. 3 de la Constitution cantonale [ConstC], art. 88 s. de la loi sur les droits politiques [LDP]). Or la clé de calcul du nombre de sièges garantis, reposant sur le nombre de francophones par rapport à l'ensemble de la population, posait question, notamment car elle incluait aussi des allophones. En mai 2007, le CAF demandait une première fois le réexamen du mode de calcul de la population francophone du cercle électoral, demande qu'il réitérera à chaque élection. Le remplacement du recensement fédéral de la population par un relevé structurel, le contexte du « statu quo + » puis le départ de Moutier donneront finalement un contexte favorable pour le réexamen de la loi et de l'ordonnance sur les droits politiques (LDP et ODP), auquel le CAF est associé dès 2021 via la DBAJ, aux côtés de l'ancien conseiller d'État Bernhard Pulver.

Ces travaux de longue haleine aboutissent finalement en 2024 et en 2025, avec la révision de l'ODP. Outre le changement du système de calcul, désormais fondé sur le pourcentage de francophones par rapport à la population germanophone, plusieurs nouvelles règles ont également été incluses dans l'ordonnance : les candidats doivent donner des garanties sur leur statut de francophone (cette règle fait suite à des abus constatés lors des élections de 2022, où des candidats de la liste francophone UDC ne l'étaient en réalité pas). De même, les candidates et candidats francophones des listes mixtes français-allemand sont, en cas d'élection, désormais pris en compte dans l'attribution des sièges garantis.

Troisièmement, au niveau social, le CAF devient plus actif dans le domaine de l'intégration. Dans le cadre du programme cantonal d'intégration 2024-2027, le conseil cherche à assurer l'accès aux deux langues officielles pour les personnes bénéficiaires. En plus des négociations avec les partenaires du domaine, il s'engage pour des moyens concrets permettant la mise en application de ces mesures, via la loi fédérale sur les langues. Il épaule aussi des organisations régionales actives dans le domaine, comme effe et Multimondo[115]. Dans la continuité des démarches entreprises depuis plusieurs années au niveau des places d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté, obtenues dès 2016 aux côtés du CJB et de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA), le CAF suit avec attention le déploiement de la législation cantonale sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)[116]. Enfin, dans le contexte du transfert de Moutier dans le canton du Jura, la CoForS et la DBAJ accompagnent le déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne, décidé dans le cadre du projet « Avenir Bienne romande », pour l'été 2027[117].

« Il est essentiel que les francophones, mais aussi les germanophones, connaissent les outils politiques qui existent dans le canton de Berne afin de garantir les droits des francophones. En 2022, nous avons pu intervenir dans des institutions de formation afin d'informer les jeunes sur ces outils. Ce genre d'action est fondamental pour la compréhension des enjeux régionaux et le développement de la citoyenneté. »

Ariane Tonon
présidente du CAF de 2022 à 2026

2026–2030, quelles perspectives ?

En juin 2026, le CAF démarre une sixième législature sous la présidence du socialiste romand (PSR) Renaud Lieberherr. Certains dossiers se prolongent durant cette période, dans les domaines phares que sont la culture, la formation, la santé et le social[113].

Vingt ans après son entrée en fonction, le CAF exerce désormais dans un contexte nouveau : la proportion de la population francophone, en perte de vitesse durant les années 2000, est désormais en augmentation dans tout l'arrondissement administratif et atteint presque la parité dans les communes bilingues de Bienne et d'Évilard. De même, le bilinguisme régional est désormais un argument marketing pour la Ville de Bienne[114]. Encore en quête de définition il y a vingt ans, le bilinguisme de la région semble désormais mieux compris et accepté. Le CAF y a contribué en travaillant à la reconnaissance politique et culturelle du bilinguisme. Des chantiers importants, comme les travaux portant sur le projet de loi cantonale sur les langues, lui permettront de mettre à disposition sa longue expérience dans l'accompagnement juridique du bilinguisme cantonal.

CONCLUSION

Le CAF : 20 ans de protection de la minorité francophone

Des innovations institutionnelles…

… et un « travail de l'ombre » en faveur du bilinguisme

Formation et culture, les piliers fondateurs de l'activité du CAF

De la protection de la minorité francophone à un « bilinguisme intégré »

Le CAF : 20 ans de protection de la minorité francophone

Vingt ans après la création du CAF, l'histoire de cet organe particulier met en évidence plusieurs évolutions dans la façon d'aborder le bilinguisme régional. Créé dans un contexte encore fortement marqué par la Question jurassienne et l'incertitude autour du maintien du caractère bilingue du canton[126], le CAF évolue aujourd'hui dans des circonstances bien différentes. D'une part, la Question jurassienne s'est grandement apaisée avec l'introduction du « statut particulier » pour le Jura bernois, puis avec le transfert de Moutier. D'autre part, bien que largement minoritaire à l'échelle du canton de Berne, la population francophone est en nette progression dans toute la région. L'action combinée de divers actrices et acteurs, dont le CAF, accompagne ces mutations via des réalisations concrètes, veillant à garantir les intérêts de la population francophone.

Aujourd'hui, le bilinguisme est valorisé et considéré comme un atout pour la région biennoise[127]. L'histoire montre toutefois qu'il a fallu un travail obstiné de la part des fondatrices et fondateurs du CAF pour arriver à ce résultat.

Quelles leçons tirer, vingt ans plus tard, des réalisations du CAF ? Quels ont été ses principaux obstacles et quelles sont aujourd'hui ses perspectives ? Nous proposons, dans cette section conclusive, de dégager quelques tendances marquantes de l'histoire du CAF, afin de souligner ses apports à la promotion du bilinguisme dans le canton, tel que le prévoit depuis 2006 la LStP.

Des innovations institutionnelles…

En 2006, le CAF et le CJB ont été créés dans un climat politique encore fortement marqué par la Question jurassienne. Si la population francophone jouissait déjà de certains droits, le bilinguisme n'était pas encore considéré comme un véritable enjeu politique. En particulier au niveau du canton, les intérêts des francophones du district bilingue de Bienne étaient insuffisamment pris en compte selon les auteurs du « Rapport final » analysant les modalités d'un « statut particulier » pour le bilinguisme du district de Bienne[118]. En même temps, tous les efforts visant à augmenter l'autonomie du Jura bernois se heurtaient au cas biennois, véritable « épine dans le pied » du mouvement séparatiste, selon les acteurs de l'époque[119]. Dans ce contexte, la solution à deux conseils aura finalement fait ses preuves. Comme d'autres personnes impliquées dans la création du CAF, Béatrice Sermet-Nicolet estime que le conseil est désormais un organe politique arrivé à maturité :

> « Il y a vingt ans, on est parti d'une question très politique pour aujourd'hui faire vivre le bilinguisme. Ça ne se réduit pas à la défense d'une minorité, on peut d'ailleurs se demander ce que c'est « un francophone » à Bienne ! Ce rôle de représentation, de promotion, il doit servir à préserver une culture, à donner des garanties pour que les personnes puissent vivre pleinement leur identité. »[120]

Au cours de ces cinq premières législatures, le CAF aura répété cette conception du bilinguisme partout, tel un mantra : la promotion d'un territoire bilingue passe par le renforcement de la population francophone régionale[121]. Cela n'implique pas seulement la pratique de la langue, mais également la garantie pour chaque communauté de pouvoir développer sa propre culture. Entre 2006 et 2026, le CAF et ses partenaires ont multiplié les efforts pour concrétiser cette mission. Cette vision du bilinguisme n'a toutefois pas toujours été bien comprise. Les réticences des communes germanophones avant l'élargissement du périmètre d'action du CAF en 2018, ou avant cela les résistances du Jura bernois face aux prérogatives biennoises, illustrent bien cette problématique. « C'étaient toujours des questions extrêmement sensibles », se remémore Pierrette Berger-Hirschi. « Il fallait faire comprendre que nous ne voulions pas empiéter sur le territoire, mais renforcer le bilinguisme »[122]. Cette notion du bilinguisme demande de prendre du recul par rapport à la conception usuelle de la territorialité des langues, implicite dans de nombreux conflits culturels, notamment dans d'autres régions bilingues, comme la Belgique ou l'Ukraine[123]. En ce sens, les propositions du « Rapport final » ayant mené à la création du CAF peuvent être envisagées comme véritablement novatrices. Selon l'ancien secrétaire général David Gaffino, elles ont permis à la minorité francophone d'être « soignée » de manière exemplaire. Plusieurs délégations étrangères, notamment du Japon et de l'Alsace, s'en inspirent d'ailleurs. Le CAF a accueilli à ce titre plusieurs stagiaires et délégations, toutes et tous très impressionnés par les moyens investis dans la promotion de la « culture du bilinguisme vécu au quotidien »[124] qui caractérise l'arrondissement de Biel/Bienne[125].

… et un « travail de l'ombre » en faveur du bilinguisme

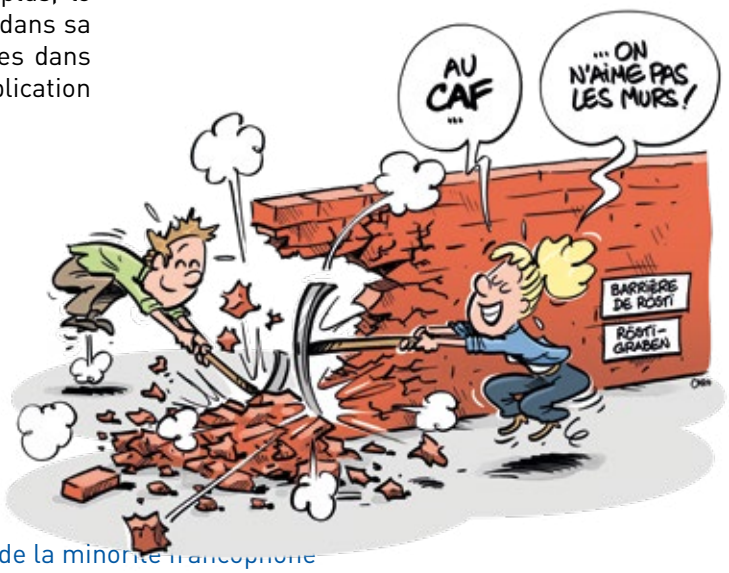
Malgré un bilan d'ensemble plutôt satisfaisant selon ses membres, le CAF a aussi essuyé des revers. Son avis n'a pas toujours été suivi, y compris dans des dossiers d'envergure, comme la réforme de la justice des mineurs. La fermeture du Gymnase des Alpes dans le cadre des restrictions budgétaires EOS 2014 est un épisode qui a marqué Béatrice Sermet-Nicolet, ancienne directrice de cet établissement. Abritant également les classes germanophones et francophones de l'École de commerce, ce gymnase était en fait déjà une école bilingue « avant la lettre », selon Sermet-Nicolet. « Nous veillions à ce que chaque communauté ait son propre espace, condition clé pour une bonne cohabitation »[128]. La fermeture du gymnase aura ainsi réduit à néant des années d'expérience et de savoir-faire. Elle fait aujourd'hui écho à la perte de la concession pour TeleBielingue au profit d'une nouvelle chaîne, Canal B. La télévision biennoise, fondée en 1999, pratiquait une programmation « proprement bilingue », à savoir la diffusion d'informations en alternance en français et en allemand. Canal B diffuse quant à elle des programmes sur deux canaux linguistiques distincts, l'un en français et l'autre en suisse-allemand[129]. Dans les deux cas, le CAF s'est porté garant d'un bilinguisme ancré dans la pratique, qui va au-delà de la coexistence parallèle de deux langues.

L'histoire du CAF montre que le bilinguisme régional ne surgit pas spontanément, grâce à la maîtrise individuelle de plusieurs langues, mais qu'il est renforcé et entretenu par des mesures d'encouragement concrètes. La mission du CAF appelle toutefois à une vigilance constante, puisque, comme le rappelle Ariane Tonon, « rien n'est jamais acquis en matière de bilinguisme » [130]. De plus, le CAF n'agit jamais seul. Son point fort réside dans sa capacité à aller chercher les forces présentes dans le canton, et à obtenir des garanties sur l'application des mesures.

Ainsi, la garantie du bilinguisme est une tâche lente qui nécessite beaucoup de patience et de persévérance, comme le rappelle à juste titre David Gaffino :

> « Dans le domaine institutionnel, le CAF a réussi à se faire une place d'organe reconnu à l'échelle régionale, dans son domaine d'activités. Certes, il est sans nul doute mal connu et mal compris, à Bienne même, dans la région, sans parler du reste du canton. On pourrait s'en désoler, ou au contraire comprendre que c'est lié à sa nature d'organe consultatif proche du pouvoir exécutif, siégeant donc à huis clos et traitant d'objets souvent complexes, encore confidentiels et rarement très "sexy" à communiquer dans les médias. Plus que d'être connu, l'important est que le CAF soit utile, travaille et apporte des avancées concrètes à la population. »[131]

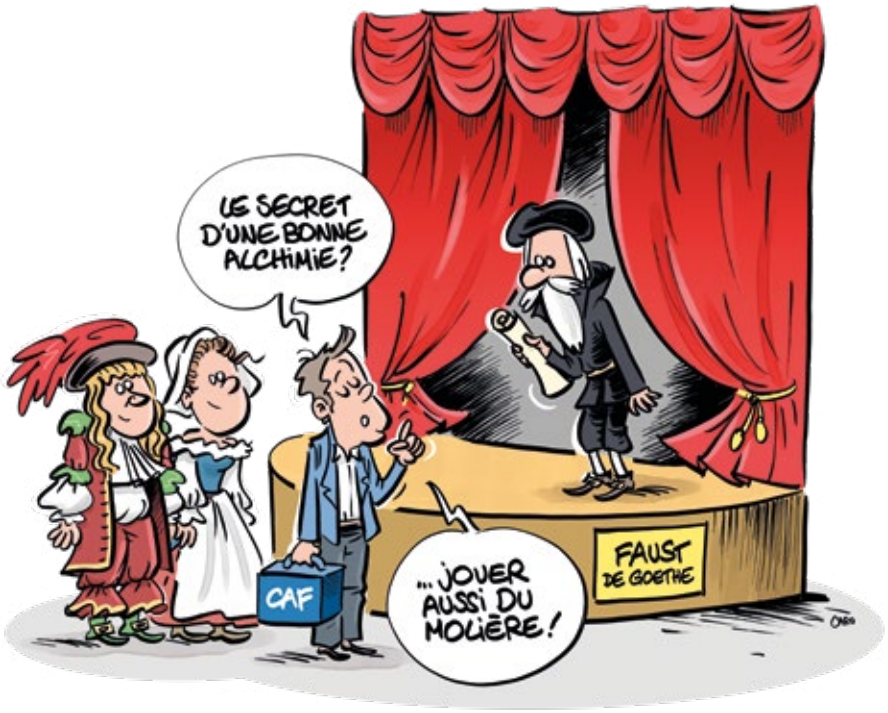
Pour mener à bien ses missions, le CAF a depuis toujours adopté une posture diplomatique et mesurée. En tant qu'organe consultatif, le CAF n'a en effet aucun pouvoir de contrainte. Dans l'ensemble, la stratégie du CAF a plutôt été celle d'un travail « pas à pas »[132], maintenant une « certaine réserve ». Pour Pierrette Berger-Hirschi, « [c'est] en avançant en douceur [que] nous parvenons le mieux à nos buts »[133]. À quelques rares occasions, le CAF a été plus remuant, par exemple dans le contexte de l'A5. Dans l'ensemble, ses « méthodes douces de persuasion »[134] lui ont permis d'obtenir des avancées par la voie démocratique, en accord avec l'esprit de cohésion entre les communautés inscrit dans la LStP.



Formation et culture, les piliers fondateurs de l'activité du CAF

Depuis sa création, le CAF a envisagé la culture et la formation comme les deux piliers de son engagement. Ces deux dimensions étaient envisagées par les membres fondateurs comme les domaines cruciaux dans la promotion du bilinguisme. D'une part, le renforcement de la culture francophone est considéré comme un vecteur important du CAF qui permet à la population en minorité numérique de préserver son identité[135]. D'autre part, le renforcement de la formation en tant que lieu de transmission des langues, mais aussi d'épanouissement personnel permet à la population francophone de s'ancrer durablement dans la région[136]. Ces enjeux étaient particulièrement importants dans le contexte des années 1990-2000, alors que la connaissance des langues semblait en déclin. Déjà bien détaillés dans les chapitres précédents, soulignons ici les principaux apports du CAF dans ces domaines.

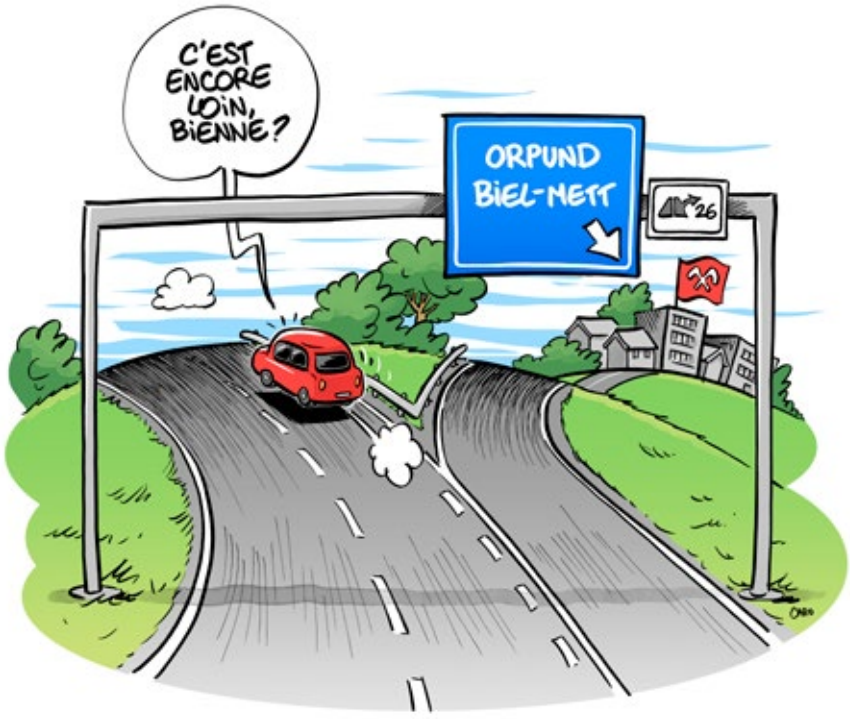
Dans le domaine de la formation, le CAF, via ses commissions successives, s'est toujours positionné en faveur du maintien de filières francophones dans la région, régulièrement menacées par les coupes budgétaires et les restructurations (p.ex. HEP-BEJUNE ou École de commerce). Sa contribution majeure se situe toutefois au niveau de la promotion de l'apprentissage francophone, déjà objet de préoccupations à la fin des années 1980, et que le CAF et ses partenaires ont contribué à améliorer de manière significative. Les résultats sur ce dossier sont très positifs : en 2026, 41 % des places d'apprentissage sont francophones dans la région biennoise, contre seulement 29 % en 2013. Dans le domaine de la culture, outre le soutien aux projets culturels par l'émission de préavis, le CAF a contribué à la définition de critères de promotion d'une culture bilingue dans la région. Ces critères sont particulièrement importants pour fournir une base en matière de subventions. Les efforts du CAF ont d'ailleurs permis de renforcer ses compétences, notamment via l'émission de préavis déterminants. Dès 2010, le CAF intervient également au niveau de la répartition des subventions fédérales aux cantons bilingues prévues par la loi fédérale sur les langues, pour des domaines divers dont la culture, la santé, la formation ou l'intégration[137].



De la protection de la minorité francophone à un « bilinguisme intégré »

Que ce soit dans les domaines de la formation et de la culture ou au niveau institutionnel, l'histoire du CAF reflète l'évolution du bilinguisme régional et est marquée par plusieurs innovations en matière de renforcement de la communauté francophone dans la région. Il aura fallu de « l'audace et de la clairvoyance »[138] au législateur du début des années 2000, pour mettre en place un modèle institutionnel sans équivalent en Suisse. Vingt ans plus tard, le CAF a fait ses preuves, comme en témoignent ses nombreux succès. « Garanties », « promotion », « rayonnement d'une culture bilingue », la terminologie employée par le CAF est le miroir d'une conception du bilinguisme qui a toujours cherché à sortir d'une logique de confrontation entre minorité et majorité et s'appuie au contraire sur la complémentarité[139]. Au fil du temps, un changement sémantique a été opéré : le CAF ne représente pas les « francophones » comme une entité figée, mais plutôt les « personnes résidant dans l'arrondissement et choisissant le français comme langue administrative »[140]. Cette vision souple du bilinguisme s'inscrit dans la tendance actuelle à considérer la région comme une région plurilingue et non seulement bilingue français-allemand[141]. Elle ouvre également des perspectives en matière de soutien linguistique, notamment dans le contexte des travaux d'élaboration de la loi cantonale sur les langues au sujet de laquelle le CAF ne manquera pas de faire entendre sa voix.

Comme le montre cette rétrospective, l'identité du CAF est parfois difficile à communiquer. Le conseil peut néanmoins faire l'objet de plusieurs métaphores, d'après les membres fondateurs du CAF : de l'arbre au tronc solide et aux ramures en pleine expansion au poulpe tentaculaire, jusqu'à la licorne. Le CAF s'apparente ainsi à un animal fantastique, « très particulier », mais aussi apte à relever des défis inédits[142]. Qu'en sera-t-il dans 10 ans ? Est-ce que le modèle institutionnel du CAF aura inspiré d'autres contextes, ou pourra être appliqué à d'autres objets ? L'histoire le dira. Dans l'intervalle, les membres du CAF de la nouvelle législature 2026-2030 s'attellent à la tâche avec au moins autant d'enthousiasme que leurs prédécesseurs. Apprentissage du français à l'école primaire, médias bilingues, croissance démographique, loi sur les langues, les défis qui les attendent sont nombreux. Leur diversité témoigne d'un champ en constante progression et en renouvellement.



ANNEXES

Sources et bibliographie

Lexique

Présidence et secrétariat général

Liste des membres

Chronologie

Notes

Sources et bibliographie

FONDS D'ARCHIVES

Archives du CAF

- Rapports annuels 2006-2025

Archives de l'État de Berne (AEB/StAB)

Fonds de l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR/ AZGR)
- A 03.3.303 Projets : Réforme de l'administration décentralisée / bilinguisme, 2004-2006,
- A 03.3.352 Statut particulier du Jura bernois législation d'exécution, 2004-2005
- A 03.3.356 Rencontres : Divers, Conseil du Jura bernois, Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, Délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne, Conseil régional, 2005-2010,
- Étude «Les Romands dans le canton de Berne» de Dominique Haenni, 1993-1994 (Serie)
 - A 03.3.56 «Les Romands dans le canton de Berne» I, 1993-1994
 - A 03.3.57 «Les Romands dans le canton de Berne» II, 1993-1994
 - A 03.3.58 «Les Romands dans le canton de Berne» III, 1993-1994
- Conférences de Presse
 - A 03.4.68 8 mars 2002 : Conférence de presse du Conseil-exécutif : Statut particulier du Jura bernois, perspectives pour le district bilingue de Bienne
 - 03.4.151 Statut quo + Bilinguisme cantonal 20.2.2015

Archives de la Chancellerie municipale de Bienne

- 20010019 Besonderer Status für den zweisprachigen Amtsbezirk 1 et 2

ENTRETIENS

- Gérard Caussignac, Berne, 12 juin 2026
- Béatrice Sermet-Nicolet, Bienne, 26 juin 2026
- Pierrette Berger-Hirschi, Bienne (par téléphone), 25 août 2026
- David Gaffino, Berne, 11 septembre 2026

SOURCES PUBLIÉES

Procès-verbaux des séances du Grand Conseil bernois

- Journal du Grand Conseil, session du 14 au 24 juin 2004. Gesetz über das Sonderstatut des Berner Juras und über die französischsprachige Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirkes Biel (Sonderstatutsgesetz, SStG). Première lecture. Année 2004/Cahier 1, pp. 608-620.
- Journal du Grand Conseil, session du 6 au 16 septembre 2004. Gesetz über das Sonderstatut des Berner Juras und über die französischsprachige Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirkes Biel (Sonderstatutsgesetz, SStG). Deuxième lecture. Année 2004/Cahier 1, pp. 943947.

Rapports et études sur le statut particulier et la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne

- Chancellerie d'État du Canton de Berne (2004), Proposition commune du Conseil-exécutif et de la commission : Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP), Archives de la Chancellerie municipale de Bienne. Cote : 20010019
- Chancellerie d'État du Canton de Berne (14.02.2002), Étude effectuée par l'Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ) de la Chancellerie d'État concernant le Statut particulier du Jura bernois, Archives de l'État de Berne. Cote : A 03.4.68
- Commission d'experts sur le bilinguisme (30.08.2018), Rapport final à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne.
- Haenni, D. (1993), Les Romands dans le canton de Berne. Rapport à l'intention du Conseil-exécutif du canton de Berne, Archives de l' État de Berne, Cote: A 03.3.56.
- Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), Rapport final: Quelles perspectives pour Bienne et son bilinguisme ? Examen des éventuelles conséquences d'un départ du Jura bernois du Canton de Berne. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), Lausanne.
- Ville de Bienne et Commune d'Évilard (28.09.2001),

BIBLIOGRAPHIE

Statut du district bilingue de Bienne. Rapport final de l'organisation de projet mise en place par les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard

- Ville de Bienne et Commune d'Évilard (25.10.2002), Statut du district bilingue de Bienne. Deuxième phase du projet : examen des conclusions concrètes à tirer des rapports des groupes de travail pour les communes elles-mêmes, ainsi qu'en relation avec le canton de Berne et la Confédération, Archives de la Chancellerie de la Ville de Bienne (Conseil municipal), Cote: 20010019.

Annales biennoises

- Bailat, S. (2019), Signaler l'identité bilingue de Bienne, Annales Biennoises, pp. 131-134.
- Gaffino, D. (2013), Question jurassienne : neutralité n'est pas désintérêt, Annales Biennoises, pp. 140-142
- Gaffino, D. (2016b), Le CAF : dix ans de soutien aux francophones, Annales Biennoises, pp. 114-121
- Gaffino, D. (2017a), Les francophones de Bienne, Moutier et l'AIJ, Annales Biennoises, pp. 101-103
- Gaffino, D. (2017b), Le bilinguisme passe par la formation professionnelle, Annales Biennoises, 85-91
- Gaffino, D. (2018), Bilinguisme à Bienne et dans le canton : Le poids des chiffres, Annales Biennoises, pp .109-112
- Sermet-Nicolet, B. (2006), Un pas historique. Le conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), enjeux et défis, Annales biennoises, pp. 77-79.

Presse et autres médias

- Dictionnaire historique du Jura (DIJU)
- Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)
- E-newspaperarchive.ch
- E-periodica.ch
- A-jour.ch
- RTS

- Assemblée interjurassienne (AIJ) (2017), Au service du dialogue interjurassien. Bilan d'une institution inédite (1994-2017), pp. 93-97.
 Brohy C. (2009), Entre protection des minorités et promotion du plurilinguisme en Suisse : mesures et dispositifs, Feytor Pinto et. Al. (eds), Direito, Língua e Cidadania Global. Lisboa.
- Gaffino, D. (2016a), Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815, Actes de la Société jurassienne d'émulation.
 Hauser, C. (2004), L'aventure du Jura : cultures politiques et identité régionale au XXe siècle, Lausanne : Antipodes.
- Lacorne, D., Judt, T. (eds) (2002), La Politique de Babel : du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples. Paris : Karthala.
- Kästli Tobias et Gaffino David, Histoire de Bienne. Quatrième partie. De la Première Guerre mondiale à nos jours (1914 – 2012), éd. par Gaffino David et Lindegger Reto, vol. II, Hier+Jetzt, 2013.
 Meune, M. (2012), Au-delà du Röstigraben : langues, minorités et identités dans les cantons suisses bilingues, Chêne-Bourg: Georg.
- Rieder, K. (2024), Le bilinguisme à Biel/Bienne, Les traditions vivantes en Suisse, 2024, à l'adresse https://www.lebendige-traditionen.ch/tradition/fr/home/traditionen/zweisprachigkeit-in-biel-bienne.html
- Shevchenko, N. (2015). L'histoire du bilinguisme en Ukraine et son rôle dans la crise politique d'aujourd'hui. Cahiers Sens public, pp. 203-225

Lexique

MEMBRES

Pierrette Berger-Hirschi
Juriste et membre fondatrice du CAF. Pierrette Berger-Hirschi est secrétaire du groupe de travail « Bilinguisme vécu » et du groupe de travail à l'origine du « Rapport final » pour la création du CAF ; elle signe notamment le rapport de la deuxième phase du projet. Elle siège au CAF durant 16 ans et le préside durant deux législatures (2014–2022).

Ariane Bernasconi-Neuhaus
Enseignante, élue au Conseil municipal de Bienne (PRR, 2000-2008), Ariane Bernasconi-Neuhaus est associée aux travaux du « Rapport final » menant à la création du CAF.

Gérard Caussignac
Juriste, Gérard Caussignac a été chef du Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme de la Chancellerie d'État du canton de Berne et a joué un rôle déterminant dans la rédaction de la loi sur le statut particulier. Il assure également un rôle administratif au cours des premiers mois de la mise sur pied du CAF, en rédigeant notamment les procès-verbaux, avant que ne soit engagé le premier secrétaire général du CAF, Marc Roethlisberger.

Philippe Garbani
Préfet puis vice-préfet de l'ancien district de Bienne (1999–2011), Philippe Garbani entre au CAF comme président en 2011, pour un mandat (2011–2014). Il a été impliqué en tant que préfet dans l'ancien Conseil régional, puis associé au groupe fondateur du CAF.

Renaud Lieberherr
Sociologue et collaborateur scientifique, Renaud Lieberherr est membre du CAF depuis 2022. Il est élu président en 2026.

Pierre-Yves Moeschler
Enseignant et historien, Pierre-Yves Moeschler est élu au Conseil de ville de Bienne (PSR, 1993–1996) puis membre accessoire (1997–1998) du Conseil municipal avant d'être élu l'année suivante membre à titre principal. Il a été très actif sur la question du bilinguisme, en intégrant notamment le conseil de fondation du Forum du bilinguisme et en participant aux travaux du « Rapport final ».

Béatrice Sermet-Nicolet
Ancienne directrice du Gymnase bilingue des Alpes qui abrite aussi l'École de commerce, Béatrice Sermet-Nicolet est membre fondatrice et la première présidente du CAF (2006–2010). Elle y reste active dans différentes commissions jusqu'en 2016.

Hans Stöckli
Maire de Biel/Bienne (SP, 1990-2010), germanophone et fervent défenseur du bilinguisme local, Hans Stöckli est impliqué dans toutes les démarches pour que la région bilingue soit prise en compte dans les travaux sur la LStP (« Commission Petitpierre ») et sur l'avenir institutionnel du canton avec ou sans Jura bernois (statu quo+). Il siège au CAF durant la première législature.

Ariane Tonon
Enseignante, conseillère de ville Alliance verte et sociale (2006–2011), puis les Vert·e·s (2020–2028). Membre du CAF durant 14 ans (2012–2026), Ariane Tonon devient vice-présidente (2020–2022) puis présidente du CAF (2022–2026).

SECRÉTAIRES GÉNÉRALES ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Stéphanie Bailat
Secrétaire générale du CAF durant six ans (2018–2024). Stéphanie Bailat est ensuite nommée à la Ville de Bienne comme secrétaire générale suppléante à la Direction de la formation, de la culture et du sport.

David Gaffino
Historien et secrétaire général du CAF durant neuf ans (2009–2018). Depuis 2018, David Gaffino est vice-chancelier du canton de Berne et dirige l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR).

Aurélie Landry
Aurélie Landry occupe le poste de secrétaire générale depuis octobre 2024.

Marc Roethlisberger
Premier secrétaire général, il accompagne les débuts du CAF dès janvier 2007 et durant deux ans (2007–2009).

PARTENAIRES

Assemblée interjurassienne (AIJ), 1994–2017

Organe politique créé par l'accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral et les cantons de Berne et du Jura, dans le but de régler le conflit jurassien et de favoriser le dialogue sur l'avenir de la communauté jurassienne. Le rapport final publié en 2009 sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne a soumis deux pistes de sortie de la Question jurassienne : un nouveau canton du Jura composé de six districts, ou un « statu quo + », dans le cadre duquel le Jura bernois resterait dans l'ancien canton moyennant quelques adaptations. Lors de la votation du 23 novembre 2013, la population s'est prononcée en faveur de la deuxième option. L'AIJ est restée active en tant que promotrice du dialogue interjurassien jusqu'au scrutin de Moutier en 2017, avant d'être dissoute. Bien que Bienne l'ait sollicité à plusieurs reprises, la Ville n'a pas été admise au sein de l'AIJ pour des raisons territoriales.

Association seeland.biel/bienne (s.b/b)

L'association seeland.biel/bienne est une plateforme régionale qui regroupe les 61 communes de la région de Bienne et du Seeland. Elle agit comme un partenaire consultatif pour la promotion régionale et la coordination de projets intercommunaux (p.ex. aménagement du territoire) et représente les intérêts de la région. Par l'intermédiaire de la Conférence Agglomération biennoise, elle élit les cinq membres qui représentent les 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne au sein du CAF.

Conseil Régional Jura bernois et Bienne romande (CR), 1994–2006

Le CR succède à la Fédération des communes du Jura bernois (FJB) après l'entrée en vigueur de la loi sur la participation politique en 1994. Il est composé de députées et députés du Jura bernois et d'élues et élus francophones du district de Bienne, ainsi que des préfètes et préfets. Le CR a la compétence d'émettre des préavis sur toutes les décisions qui concernent spécifiquement le Jura bernois et peut émettre des propositions. En 1999, il publie un rapport sur les mesures à mettre en place pour l'autonomisation progressive du Jura bernois, qui préconise le modèle d'un nouveau « Conseil régional ».

Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ)

Délégation du Conseil-exécutif, la DAJ gère les dossiers liés à la Question jurassienne et les relations avec la population francophone du canton. Durant les années 1990-2000, le conseiller d'État et membre de la DAJ Mario Annoni, un des acteurs clés dans la réalisation de la LStP.

Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

Organe créé en 2009, la DBAJ est composée de trois membres du Conseil municipal de Bienne, de deux membres du Conseil municipal d'Évilard et de trois membres du CAF. Sa mission principale consiste à faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard/Macolin sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région. Cet organe mixte ne s'est pas contenté de traiter la Question jurassienne, il a également regroupé les différentes positions afin, par exemple, de s'exprimer d'une seule voix lors des consultations cantonales.

Députation francophone du Grand Conseil

Composée d'élues et d'élus du Jura bernois et des membres francophones élus dans le cercle électoral de Bienne-Seeland, la Députation francophone du Grand Conseil a pour mission de garantir la représentation et la défense des intérêts du Jura bernois et de la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland dans les affaires qui les concernent spécifiquement.

Forum du bilinguisme

Créé en 1996, le Forum soutient le bilinguisme institutionnel et promeut le bilinguisme des personnes. Ses activités s'articulent autour de l'observation scientifique (Baromètres 1998, 2009, 2016, 2026), et la promotion du bilinguisme vécu (Label du bilinguisme). Il organise également des tandems pour l'apprentissage réciproque de langues. Partenaire de travail du CAF, qui s'occupe plutôt de la garantie des intérêts politiques de la région bilingue, le Forum partage également les locaux au sein de la Maison du bilinguisme, de 2006 à 2018.

Jura bernois.Bienne (Jb.B)

Depuis 2019, l'association Jura bernois.Bienne est une plateforme régionale qui réunit les 39 communes du Jura bernois avec Bienne et Évilard. Son but principal est de renforcer la région au niveau social, économique et durable. Elle s'occupe des questions d'aménagement du territoire et des compétences dédiées aux communes.

Ville de Bienne

Le Conseil de ville élit les représentantes et représentants de Bienne au CAF, et trois sièges sont réservés à des conseillères et conseillers municipaux. Bien qu'orienté vers les affaires cantonales, le CAF remplit plusieurs tâches pour la Ville de Bienne, par le biais de son secrétariat général notamment. Une convention est établie entre celle-ci et le CAF. La collaboration entre la Ville de Bienne et le CAF est régulière dans de nombreux domaines.

Présidence et secrétariat général

ANNÉE	PRÉSIDENCE	VICE-PRÉSIDENCE	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-E	ASSISTANTE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
2006-2007	Béatrice Sermet-Nicolet	Marcel Guélat	Marc Roethlisberger	Aurélie Gouillon
2008	Béatrice Sermet-Nicolet	Marcel Guélat	Marc Roethlisberger	Aurélie Gouillon
2009	Béatrice Sermet-Nicolet	Marcel Guélat	Marc Roethlisberger / David Gaffino	Aurélie Gouillon / Sabrina Salupo
2010	Béatrice Sermet-Nicolet / Philippe Garbani	Marcel Guélat / Pierrette Berger-Hirschi	David Gaffino	Sabrina Salupo
2011	Philippe Garbani	Pierrette Berger-Hirschi	David Gaffino	Sabrina Salupo
2012	Philippe Garbani	Pierrette Berger-Hirschi	David Gaffino	Sabrina Salupo
2013	Philippe Garbani	Pierrette Berger-Hirschi	David Gaffino	Ana Gonzalez
2014	Philippe Garbani / Pierrette Berger-Hirschi	Pierrette Berger-Hirschi / Pierre Ogi	David Gaffino	Ana Gonzalez
2015	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	David Gaffino	Ana Gonzalez
2016	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	David Gaffino	Ana Gonzalez
2017	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	David Gaffino	Ana Gonzalez
2018	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	David Gaffino / Stéphanie Bailat	Ana Gonzalez
2019	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	Stéphanie Bailat	Ana Gonzalez
2020	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	Stéphanie Bailat	Ana Gonzalez
2021	Pierrette Berger-Hirschi	Pierre Ogi	Stéphanie Bailat	Ana Gonzalez
2022	Ariane Tonon	Monique Esseiva-Thalmann	Stéphanie Bailat	Mélissa Imhof
2023	Ariane Tonon	Monique Esseiva-Thalmann / Maurice Paronitti	Stéphanie Bailat	Mélissa Imhof
2024	Ariane Tonon	Maurice Paronitti	Stéphanie Bailat / Aurélie Landry	Mélissa Imhof
2025	Ariane Tonon	Maurice Paronitti	Aurélie Landry	Mélissa Imhof
2026	Ariane Tonon / Renaud Lieberherr	Maurice Paronitti	Aurélie Landry	Melissa Imhof / Stéphanie Wavre

Liste des membres

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	PARTI (LE CAS ÉCHÉANT)	MANDAT	BUREAU	COMMISSION CULTURE	COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL	COMMISSION POUR LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES GERMANOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE	DBAJ (ORGANE MIXTE CAF / BIENNE / ÉVILARD)
Beck	Muriel	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2006–2009					
Gurtner	Roland	Biel/Bienne	Passerelle	2006–2010		2009–2010	2009–2010 (prés.)		
Lanève-Gujer	Liliane	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2009–2010					
Stöckli	Hans	Biel/Bienne	SP	2006–2011					2010–2011
Merazzi	Marlyse	Biel/Bienne	PSR	2006–2012			2009–2012 (v.-p. 2009–2010, prés. 2010–2012)		
Donzé	Pablo	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2010–2012			2010–2012		
Moeschler	Pierre-Yves	Biel/Bienne	PSR	2006–2013	2006–2013	2006–2009	2006–2013		2010–2013
Bernasconi-Neuhaus	Ariane	Biel/Bienne	PRR	2006–2014		2006–2014 (prés. 2006–2014)			
Guélat	Marcel	Biel/Bienne	PDC	2006–2014	2006–2014 (v.-p. 2006–2010)		2006–2014 (prés. 2006–2010, v.-p. 2010–2014)		
Garbani	Philippe	Biel/Bienne	PSR	2010–2014	2010–2014 (prés. 2010–2014)	2010–2014			2010–2014 (prés. 2011–2014)
Grünenwald	Samuel	Biel/Bienne	UDF	2010–2014		2010–2014			
Nussbaumer	Daniel	Évilard	-	2007–2015					2011–2014–2015
Liengme	Marcel	Évilard	-	2006–2018	2006–2018	2014–2018	2012–2018 (prés.)		2015–2023
Simon	Fatima	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2006–2018		2009–2018			
Vuille	André	Biel/Bienne	PPB	2014–2018			2014–2018		2015–2018
de Montmollin	André	Biel/Bienne	PSR	2012–2020	2014–2020		2013–2014		2015–2020
Némitz	Cédric	Biel/Bienne	PSR	2013–2021	2013–2014				2013–2021
Berger-Hirschi	Pierrette	Biel/Bienne	PRR	2006–2022	2006–2022 (v.-p. 2010–2014, prés. 2014–2022)				2010–2022
Sermet-Nicolet	Béatrice	Biel/Bienne	PSR	2006–2022	2006–2010 (prés. 2006–2010)	2006–2022 (prés. 2006–2009 et 2014–2022, v.-p. 2010–2014)	2009–2022		2010–2015
Steidle	Silvia	Biel/Bienne	PRR	2006–2022					2013–2022
Ogi	Pierre	Biel/Bienne	PSR	2014–2022	2014–2022 (v.-p. 2014–2022)	2018–2022			
Blaser	Mélanie	Nidau	PRR	2018–2022		2018–2022			2021–2022
Gueniat	Laetitia	Pieterlen	-	2018–2022	2018–2022			2020–2022	
Oberholzer	Pascal	Biel/Bienne	PSR	2020–2022					
Esseiva-Thalmann	Monique	Biel/Bienne	Le Centre (PDC)	2006–2023	2012–2023 (v.-p. 2022–2023)		2006–2011	2020–2023	

Liste des membres

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	PARTI (LE CAS ÉCHÉANT)	MANDAT	BUREAU	COMMISSION CULTURE	COMMISSION FORMATION, SANTÉ-SOCIAL	COMMISSION POUR LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES GERMANOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT DE BIEL/BIENNE	DBAJ (ORGANE MIXTE CAF / BIENNE / ÉVILARD)
Fehr	Erich	Biel/Bienne	PSR	2011–2024					CM Bienne 2011–2024 (prés. 2014–2024)
Hamdaoui	Mohamed	Biel/Bienne	PSR	2024–2024				2024	
Tonon	Ariane	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2012–2026	2020–2026 (prés. 2022–2026)	2018–2022	2012–2018 (v.-p. 2014–2018)		2022–2026
Dutoit	Jean-Pierre	Nidau	PRR	2018–2026	2024–2026	2022–2026 (v.-p. 2022–2026)	2018–2021 (v.-p. 2018–2021)	2020–2026 (prés. 2020–2026)	2022
Graf	René	Orpond	SP	2018–2026			2021–2026 (v.-p. 2023–2026)		
Addo	Amanda	Biel/Bienne	PSR	2022–2026		2022–2026			
Comment	Alina Mihaela	Schwadernau	-	2022–2026		2022–2026			
Ingold	Elisabeth	Douanne	Les Vert-e-s	2022–2026	2022–2026			2022–2026	
Bord	Pascal	Biel/Bienne, puis Pieterlen	UDC, puis PRR	2014–...			2014–..., (prés. 2018–...)		CAF 2014–...
Paronitti	Maurice	Biel/Bienne	PRR	2014–...	2022–... (v.-p. 2024–...)	2014–2022			CAF 2026–...
Deckert	Madeleine	Évilard	-	2015–...		2016–2018	2018–...		CM Évilard 2018–...
Bärtschi	Guy	Évilard	-	2018–...	2018–...			2020–...	CM Évilard 2023–...
Schneider	Christine	Belmont	-	2018–...			2018–...	2020–... (prés. 2026–..., v.-p. 2023–2026)	
Gonzalez Bassi	Glenda	Biel/Bienne	PSR	2021–...					CM Bienne 2021–...
Brault	Julien	Biel/Bienne	UDC	2022–...		2022–...			
Gschwind	Nicolas	Biel/Bienne	PSR	2022–...		2022–... (prés. 2022–...)			2022–2026
Lieberherr	Renaud	Biel/Bienne	PSR	2022–...	2022–... (prés. 2026–...)		2022–2026		CAF 2026–...
Pittet	Natasha	Biel/Bienne	PRR	2023–...					CM Bienne 2023–...
Lo Curto	Sandra	Biel/Bienne	Le Centre	2024–...				2024–...	
Tanner	Anna	Biel/Bienne	PSR	2025–...					CM Bienne 2026–...
Ben Amor	Amira	Port	PSR	2026–...		2026–...		2026–...	
Buhagiar	Alain	Nidau	GLP	2026–...		2026–...		2026–...	
Calderara Grunder	Jennifer	Brügg	-	2026–...	2026–...			2026–...	
Corbaz	Catherine	Biel/Bienne	Les Vert-e-s	2026–...	2026–...		2026–...		
Mangeat	Claudine	Biel/Bienne	PSR	2026–...			2026–...		
Varrin	Océane	Biel/Bienne	PRR	2026–...		2026–...			

Chronologie

2006

Entrée en vigueur de la loi sur le statut particulier (LStP) et création du CAF et du CJB.

Élection des quinze membres du CAF dont Béatrice Sermet-Nicolet à la présidence.

2007

Marc Roethlisberger est engagé comme secrétaire général du CAF.

2008

Le CAF s'engage en faveur du maintien du site de la HEP-BEJUNE à Bienne. Il milite pour l'adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de l'école primaire (concordat HarmoS) à l'approche de la votation cantonale.

Le canton soutient l'association aJir. De ce fait, la Ville de Bienne octroie également une subvention qu'elle refusait auparavant.

Le CAF obtient la compétence d'émettre un préavis déterminant sur les demandes de subventions du Fonds de loterie.

2009

La Ville de Bienne décide de renforcer sa collaboration avec le CAF.

Marc Roethlisberger quitte le secrétariat général et est remplacé par David Gaffino.

Pour parler d'une seule voix dans le contexte de la Question jurassienne, le CAF participe à la création de la DBAJ qui réunit des membres des conseils municipaux de Bienne et d'Évilard ainsi que des membres du CAF.

Nouveau décret prévoyant l'interprétation simultanée des audiences publiques dans la région judiciaire du Jura bernois–Seeland. Une réussite conjointe pour le CAF et le CJB (entrée en vigueur en 2011). En revanche, le Grand Conseil rejette le modèle de « juge des mineurs » soutenu par la Députation francophone.

2010

La nouvelle préfecture installée à Nidau, c'est-à-dire en dehors du territoire bilingue, inquiète le CAF qui demande un poste de suppléance dans le cas où la préfète ou le préfet élu serait alémanique.

Publication des nouvelles lignes directrices du CAF dans le domaine culturel et participation aux travaux de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles.

Une prise de position commune de la Ville de Bienne, du CAF et du Forum du bilinguisme aboutit au maintien des locaux de l'ATS à Bienne.

Maintien de l'obligation de traduction des règlements dans les Hautes écoles.

Élections du CAF pour une deuxième législature, Philippe Garbani devient président.

2011

En marge de la publication du rapport final de l'AIJ, commande d'une étude complémentaire sur les conséquences pour Bienne et son bilinguisme d'un départ du Jura bernois du canton de Berne.

Premières volées de la Filière bilingue primaire (FiBi). Le CAF émet ses recommandations et reste très attentif aux évolutions dans ce domaine.

2012

Le bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne (CHB) est inscrit officiellement dans la loi sur les soins hospitaliers, selon la suggestion faite par le CAF en consultation. C'est sur cette base que le CAF défend auprès du canton un soutien financier du canton pour le bilinguisme hospitalier, menacé dès 2013.

Le CAF et le Forum du bilinguisme participent au groupe de travail pour la loi fédérale sur les langues, sous la conduite de la Chancellerie d'Etat à Berne. Cette action coordonnée a permis d'assurer une bonne place à des projets biennois dans la répartition des subventions fédérales aux cantons bilingues (p. ex. FFFH).

Clarification de la participation du CAF et du CJB aux procédures de nomination des cadres supérieurs de l'administration cantonale bernoise.

Convention qui établit le financement de tâches communales réalisées par le CAF. Le taux d'activité du secrétaire général est augmenté en conséquence.

2013

Réalisation d'un « Panorama de la formation professionnelle Berne francophone » qui dresse l'inventaire des formations et permet de chiffrer et de documenter le manque flagrant de places d'apprentissages dans certains secteurs à Bienne.

Les mesures d'économies EOS 2014 annoncées par le canton sont vécues comme un désaveu pour le CAF qui ne parvient pas à se faire entendre malgré ses nombreuses sollicitations. La réorganisation du gymnase, la fermeture de la filière intégrée à l'Ecole supérieure de commerce, la fermeture de la formation initiale de graphiste et la disparition du Gymnase des Alpes sont effectives dès 2014 avec pour risque de péjorer les francophones déjà en mal de places d'apprentissage.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), le CAF est associé à l'octroi de montants plus importants pour certains projets culturels. Il avait été consulté pour les premiers travaux d'élaboration de la loi, en 2010.

En marge de la votation régionale sur l'appartenance cantonale du Jura bernois, le CAF et la DBAJ maintiennent une position de « neutralité active ». Le CAF participe aux travaux d'un « statu quo + ».

Le bilinguisme de Biel/Bienne est inscrit dans la liste des traditions vivantes de l'Office fédéral de la culture.

2014

Élections du CAF pour une troisième législature, Pierrette Berger-Hirschi devient présidente.

Constatant un grave manque de places d'apprentissage en français à Bienne, le CAF se donne pour mission de participer au renforcement de la formation dans la région. Les résultats se font immédiatement sentir : le nombre de places occupées passe de 24 à 29 % en une année. Le CAF promet d'entretenir ses efforts sur la durée dans ce domaine. Ces projets sont soutenus financièrement au moyen d'une part des subventions versées par la Confédération au canton sur la base de la loi fédérale sur les langues.

2015

Mise en œuvre des mesures « statu quo + » sur lesquelles la DBAJ travaille depuis 2012 : création du poste de délégué à la culture du CJB (dès 2016) ; extension du périmètre d'action du CAF (dès 2018).

Le CAF élargit ses compétences en matière culturelle dans le cadre de la réorganisation de l'Office de la culture du canton. Ses préavis sont désormais déterminants sur la base de critères de soutien aux projets de promotion du bilinguisme.

2016

Concrétisation du projet de rénovation du théâtre Palace, entamé en 2006 mais accéléré dès 2013. Un important travail de lobbying auprès des autorités et de la population a permis l'adoption d'un crédit. La création en parallèle du fOrum culture (ancien réseau ARS) est aussi soutenue par le CAF.

Le CAF et le CJB fêtent leurs dix ans au théâtre Palace à Bienne.

2017

Choc lors de l'inauguration du tronçon EST de l'A5 : les panneaux sont en allemand uniquement ! Après 2 ans de négociation, les nouveaux panneaux bilingues sont finalement installés en 2019.

Vote de Moutier, le CAF poursuit sa politique de « neutralité active » via la DBAJ. Ce vote est annulé en 2018, puis renouvelé par un vote positif en 2021 ; le transfert de Moutier au canton du Jura est effectif dès le 1er anvier 2026. Au cours des années suivantes, le CAF accompagne le déménagement du ceff ARTISANAT de Moutier à Bienne, prévu pour l'été 2027.

Le CAF s'oppose à plusieurs mesures concernant le budget 2018 proposé par le Grand Conseil. L'aide fédérale aux cantons plurilingues a diminué de 30 % en 2017 en raison de coupes budgétaires.

2018

Élections du CAF pour une quatrième législature, Pierrette Berger-Hirschi reste présidente. La même année, David Gaffino quitte le secrétariat général, remplacé par Stéphanie Bailat.

Proposé dans le cadre des négociations du projet « statu quo + » et accepté en 2014, l'élargissement du périmètre d'action du CAF à l'ensemble de l'arrondissement administratif est effectif.

Le rapport final de la Commission d'experts sur le bilinguisme cantonal est rendu public en novembre. Le CAF a participé à plusieurs niveaux à son élaboration. Il s'engage également pour la concrétisation de certaines des 46 recommandations formulées dans le rapport (26 sont retenues par le Conseil-exécutif).

En collaboration avec le CJB, le CAF obtient l'ouverture de six nouvelles places d'accueil d'urgence pour les jeunes francophones dans la région. Ce dossier était soutenu politiquement depuis 2014 pour corriger les inégalités de traitement envers les francophones. Les places seront finalement ouvertes en 2019 et restent un sujet de préoccupation pour le CAF.

Le Forum du bilinguisme déménage et quitte la Maison du bilinguisme.

Fin des travaux de rénovation et inauguration du nouveau théâtre Palace par Nebia.

2020

Nouvelle commission ad hoc au sein du CAF pour les relations avec les communes germanophones. Elle est pérennisée en 2026 sous le nom Commission pour les relations avec les communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CoReCo).

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le CAF intervient, en collaboration avec le CJB et le canton, pour faire le relais d'informations entre artistes et autorités. Il maintient son travail de soutien aux demandes de subventions dans l'optique de garantir la poursuite des activités dans le secteur culturel. En 2021, le CAF émet également des préavis sur les « projets de transformation », en soutien aux actrices et acteurs culturels souhaitant opérer une réorientation structurelle ou reconquérir leur public après la pandémie.

2022

Élections du CAF pour une cinquième législature, Ariane Tonon devient présidente.

2023

Première remise du « Prix du bilinguisme dans la culture » cantonal, mis sur pied dans le contexte de l'application des recommandations du rapport d'experts sur le bilinguisme, accompagné par le CAF.

Les électeurs et électrices de Bienne approuvent le règlement sur la publicité entièrement révisé, qui impose le bilinguisme pour la publicité extérieure. Le CAF soutient cette question depuis 2014.

2024

Étude sur le bilinguisme dans les communes des arrondissements administratifs de Biel/Bienne et du Seeland en collaboration avec le Forum du bilinguisme et l'association seeland.biel/bienne, publiée en 2025.

Stéphanie Bailat quitte le secrétariat général et est remplacée par Aurélie Landry.

Le CAF soutient la mise en place de mesures pour assurer l'accès à l'information dans les deux langues officielles pour les personnes bénéficiaires du programme d'intégration cantonal (PIC). Grâce aux subventions accordées au titre de la loi fédérale sur les langues, il apporte également une aide aux organisations actives dans le domaine, comme effe et Multimondo.

2026

Pour la première fois, un cinquième siège est garanti à la population de langue française du cercle électoral bilingue de Bienne-Seeland pour l'élection au Grand Conseil à Berne. Le CAF s'est mobilisé pour l'obtention de ce siège et a été impliqué dans les travaux de modification de la loi sur les droits politiques, aboutis en 2024.

Élections du CAF pour une sixième législature, Renaud Lieberherr devient président.

Notes

[1] Sermet-Nicolet, B. (2006), Un pas historique. Le conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), enjeux et défis, Annales Biennoises, p. 77.

[2] Sermet-Nicolet, B. (2006), op. cit. p. 78.

[3] Rieder, K. (2024), Le bilinguisme à Biel/Bienne, Les traditions vivantes en Suisse

[4] Brohy C. (2009), Entre protection des minorités et promotion du plurilinguisme en Suisse : mesures et dispositifs, Feytor Pinto et. Al. (eds), Direito, Língua e Cidadania Global. Lisboa. ; Meune, M. (2012), Au-delà du Röstigraben: langues, minorités et identités dans les cantons suisses bilingues, Chêne-Bourg: Georg ; Rieder, K. (2024), op. cit.

[5] Sermet-Nicolet, B. (2006), op. cit. ; Gaffino, D. (2013), Question jurassienne : neutralité n'est pas désintérêt, Annales Biennoises, pp. 140-142 ; Gaffino, D. (2016), Le CAF : dix ans de soutien aux francophones, Annales Biennoises, pp. 114-121 ; Gaffino, D. (2017), Les francophones de Bienne, Moutier et l'AIJ, Annales Biennoises, pp. 101-103 ; Gaffino, D. (2017), Le bilinguisme passe par la formation professionnelle, Annales Biennoises, pp. 85-91 ; Gaffino, D. (2018), Bilinguisme à Bienne et dans le canton : Le poids des chiffres, Annales Biennoises, pp. 109-112 ; Bailat, S. (2019), Signaler l'identité bilingue de Bienne, Annales Biennoises, pp. 131-134.

[6] Rapport d'activités 2017, p. 22.

[7] Les archives du CAF sont composées de nombreux procès-verbaux de séances, correspondances ainsi que divers rapport et coupures de presse. Elles n'ont à ce jour pas encore été déposées ni inventoriées. Dans le cadre de ce projet, elles n'ont ainsi pu être mobilisées que de façon ponctuelle.

[8] RSB 102.1

[9] Brohy C. (2009), op. cit. p. 313.

[10] Chatelain, E. Conseil du Jura bernois (CJB), Dictionnaire du Jura (DIJU), à l'adresse : Dictionnaire du Jura – Conseil du Jura bernois (CJB) (en allemand uniquement)

[11] RcCJB-CAF (RSB 102.111.3), RCJB (RSB 102.111.1), RCAF (RSB 102.111.2)

[12] Gaffino, D. (2016), Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815, Actes de la Société jurassienne d'émulation, p. 170.

[13] Office fédéral de la statistique (OFS), Langues, URL : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html

[14] Gaudio, J. (7.4.2025), Bienne, une ville séduisante pour les francophones et les étrangers, Ajour.

[15] Registre des habitants de la ville de Bienne, 31.12.2025.

[16] Canton de Berne, Langues, à l'adresse : https://www.fin.be.ch/fr/start/themen/OeffentlicheStatistik/bevoelkerungsstatistik/sprachen.html

[17] Chatelain, E., Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), Dictionnaire du Jura (DIJU), à l'adresse : https://www.diju.ch/f/notices/detail/5427-conseil-des-affaires-francophones-du-district-bilingue-de-bienne-caf

[18] Art. 14 de la Loi sur le statut particulier, LStP.

[19] Rapport d'activités 2009, pp. 16 et 33.

[20] Gaffino, D. (2016), op. cit., p. 117.

[21] Les définitions des partenaires se trouvent dans le lexique en annexe.

[22] s.n., « Renaud Lieberherr prend la tête du CAF et veut des soins en français », JdJ, 19.06.2026, p. 6.

[23] Rieder, K. (2024), op. cit.

[24] Le « modèle biennois » a été défini par le linguiste Gottfried Kolde dans les années 1980. Il est caractérisé par le fait qu'une conversation est poursuivie dans la langue de la personne qui l'initie, même si l'interlocuteur maîtrise parfaitement l'autre langue. Il a été étudié par Sarah Jane Conrad et Daniel Elmiger dans leur étude « Gelebte Zweisprachigkeit in Biel-Bienne », en 2007.

[25] Voir aussi : Späti, C. (2015), Sprache als Politikum. Ein Vergleich der Schweiz und Kanadas seit den 1960er-Jahren, Augsburg.

[26] Gaffino, D. (2016a), op. cit., p. 174.

[27] Ibidem.

[28] Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), Rapport final: Quelles perspectives pour Bienne et son bilinguisme ? Examen des éventuelles conséquences d'un départ du Jura bernois du Canton de Berne. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), Lausanne, p. 74.

[29] Ibidem.

[30] Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), op. cit. p. 17.

[31] Gaffino, D. (2017a), op. cit., p. 101.

[32] Pour une synthèse de l'histoire de la Question jurassienne jusqu'à la création du canton du Jura, voir : Hauser, C. (2004), L'aventure du Jura: cultures politiques et identité régionale au XXe siècle, Lausanne : Antipodes.

[33] RTS (15.09.1992), Bienne, toujours bastion du bilinguisme ?

[34] Cette citation et les suivantes : ATS (6.5.1992). La ville de Bienne a présenté son rapport sur le bilinguisme. Les Romands défendent leur place, La Liberté.

[35] Gaffino, « Biel/Bienne bilingue dans le miroir de 1815 », art. cit.

[36] Kästli, T. et Gaffino, D. (2013), Histoire de Bienne. Quatrième partie. De la Première Guerre mondiale à nos jours (1914 – 2012), Zürich : Hier+Jetzt, p. 999.

[37] Forum du bilinguisme, Baromètres 1998, 2009, 2016 et 2026 (à paraître).

[38] Hauser, C. (2004), op. cit.

[39] Haenni, D. (1993), Les Romands dans le canton de Berne. Rapport à l'intention du Conseil-exécutif du canton de Berne, Archives de l'Etat de Berne, Cote : A 03.3.56.

[40] Assemblée interjurassienne (AIJ) (2017), Au service du dialogue interjurassien. Bilan d'une institution inédite (1994–2017), pp. 93-97.

[41] Statut particulier district bilingue : CV, projet, consultation. Archives de la Chancellerie de la Ville de Bienne (Conseil municipal), Cote : 20010019.

[42] Entretien avec Pierrette Berger-Hirschi, 24.08.1994.

[43] Ville de Bienne et Commune d'Évilard (28.09.2001), Statut du district bilingue de Bienne. Rapport final de l'organisation de projet mise en place par les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard, p. 4.

[44] Idem.

[45] Chancellerie d'Etat du Canton de Berne (14.02.2002), Etude effectuée par l'Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ) de la Chancellerie d'Etat concernant le Statut particulier du Jura bernois, Archives de l'Etat de Berne. Cote : A 03.4.68, p. 27.

[46] Conseil municipal d'Évilard/Leubringen et Conseil municipal de Biel/Bienne, Projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne - procédure de participation, 06.06.2003, Archives de la Chancellerie de la Ville de Bienne (Conseil municipal), Cote : 20010019.

[47] Ce deuxième rapport a été rédigé par Pierrette Berger-Hirschi. Ville de Bienne et Commune d'Évilard (25.10.2002), Statut du district bilingue de Bienne. Deuxième phase du projet : examen des conclusions concrètes à tirer des rapports des groupes de travail pour les communes elles-mêmes, ainsi qu'en relation avec le canton de Berne et la Confédération, 25.10.2002, Archives de la Chancellerie de la Ville de Bienne (Conseil municipal), Cote : 20010019.

[48] Rieder, K. (2024), op. cit.

[49] Idem.

[50] Entretien avec Gérard Caussignac, 12.06.2026.

[51] Lettre du 6 mars 2003 à la Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes citée par Chancellerie d'Etat du Canton de Berne (2004), Proposition commune du Conseil-exécutif et de la commission : Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP), p. 9.

[52] Ville de Bienne et Commune d'Évilard (28.09.2001), op. cit.

[53] Sermet-Nicolet, B. (2006), op. cit.

[54] Rapport annuel, 2007, p. 5.

[55] Expertise du professeur en droit Ulrich Zimmerli, réalisée à la demande de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ), cf. Chancellerie d'État du Canton de Berne, op. cit, p. 9.

[56] Ville de Bienne et Commune d'Évilard (28.09.2001), op. cit.

[57] Journal du Grand Conseil (2004a), pp. 943-947 ; Journal du Grand Conseil, (2004b), pp. 610-620 ; Journal du Grand Conseil (2004c), pp. 608-610.

[58] La liste des cadres est définie dans l'ordonnance d'application de la LStP. Elle sera étayée au fil du temps jusqu'à une mise à jour complète, en 2009. Rapport d'activités 2006–2007, p. 14.

[59] Rapport d'activités 2006-2007, p. 16.

[60] Rapport d'activités 2008, p. 26.

[61] Rapport d'activités 2008, p. 28. Rapport d'activités 2011, p. 25.

[62] Rapport d'activités 2007, p. 5.

[63] Rapport d'activités 2008, p. 5.

[64] Rapport d'activités 2008, p. 34.

[65] Entretien avec Béatrice Sermet-Nicolet, 26 juin 2026.

[66] Rapport d'activités 2008, p. 13.

[67] Sermet-Nicolet, B. (2006), op cit., p. 79.

[68] Rapport d'activités 2009, p. 5.

[69] Ibidem

[70] S.n. (2026), Avenir Berne romande est une nouvelle dynamique pour le canton de Berne, BE-Info, à l'adresse : https://www.beinfo.sites.be.ch/fr/start/rubriken/red-und-antwort/red-und-anwort-202206-Gaffino.html

[71] Rapport d'activités 2012, p. 10. Par la suite le CAF reste actif pour que des moyens financiers soient alloués notamment au Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour la mise en place concrète de ce bilinguisme.

[72] Rapport d'activités 2010, pp. 25-26.

[73] Rapport d'activités 2009, p. 24 ; Rapport d'activités 2011, p. 5.

[74] Assemblée interjurassienne (AIJ) (2017), op. cit., p. 12.

[75] Gogniat, E., Assemblée interjurassienne (AIJ), Dictionnaire du Jura (DIJU), à l'adresse : https://diju.ch/f/notices/detail/6125-assemblee-interjurassienne-aij

[76] Assemblée interjurassienne (AIJ) (2017), op. cit., p. 97.

[77] Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), op. cit.

[78] Ibid., p. 21.

[79] Rapport d'activités 2013, p. 5.

[80] Rapport d'activités 2014, pp. 26-27.

[81] Gaffino, D. (2016b), op. cit., p. 115.

[82] Rapport d'activité 2013, p. 16.

[83] Rapport d'activité 2015, p. 5.

[84] Gaffino, D. (2017b), op. cit.

[85] Ibidem

[86] Rapport d'activités 2013, p. 27.

[87] Rapport d'activités 2016, p. 25.

[88] Rapport d'activités 2013, p. 5.

[89] Rapport d'activités 2018, p. 24.

[90] Gaffino, D. (2016b), op. cit.

[91] À la suite du « statu quo + », deux postes de délégué

à la culture francophone sont créés au CJB et au sein de l'Office de la culture. Rapport d'activités 2015, p. 23.

[92] Rapport d'activités 2015, p. 30.

[93] Entretien avec Pierrette Berger-Hirschi, 24.08.2026.

[94] Objectif reconduit dans les rapports d'activités de 2018 à 2020.

[95] D'abord provisoire, l'extension devient permanente avec l'acceptation par le Grand Conseil de la révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et la minorité francophone de l'arrondissement Biel/Bienne (LStP), le 8 mars 2021. Rapport d'activités 2023, p. 41.

[96] Rapport d'activités 2021, p. 8.

[97] Rapport d'activités 2025, p. 31 Forum du bilinguisme (2025), Baromètre du bilinguisme dans les communes de la région Bienne-Seeland, Forum du bilinguisme, à l'adresse : https://www.caf-bienne.ch/fileadmin/typo-caf/files/communiques_de_presses/2024/rapport_barometre_communes_seeland_bienne.pdf

[98] Rapport d'activités 2018, p. 2.

[99] Rapports d'activités 2018-2021.

[100] Bailat, S. (2019), op. cit.

[101] Rapports d'activités 2020, p. 26.

[102] Rapports d'activités 2021, p. 29.

[103] Rapport d'activités 2020, p. 7.

[104] Commission d'experts sur le bilinguisme (30.08.2018), Rapport final à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne.

[105] Rapport d'activités 2018, p. 25. La DBAJ suggère toutefois que le bilinguisme dans les commerces soit ajouté à cette liste. Le Conseil-exécutif retient 26 de ces mesures. Rapport d'activités 2021, p. 28.

[106] Rapports d'activités 2018 à 2022.

[107] Rapport d'activités 2021, p. 28.

[108] Rapport d'activités 2023, p. 27.

[109] Rapport d'activités 2022, p. 5.

[110] « Étude sur le bilinguisme dans les institutions culturelles biennoises » (2025), réalisée par le Forum du bilinguisme sur mandat du CAF et « Étude sur l'impact économique des institutions culturelles biennoises », réalisée par le Centre de recherche d'économie appliquée de l'Université de Lausanne (CREA) sur mandat de la Ville de Bienne. Rapport d'activités 2025, p. 26.

[111] Rapport d'activités 2024, p. 12.

[112] Rapport d'activités 2025, p. 33.

[113] Axes stratégiques 2022-2026.

[114] Gaudio, J. (7.4.2025), op. cit.

[115] Rapport d'activités 2023, p. 22.

[116] Rapport d'activités 2023, p. 11.

[117] En 2024, la DBAJ avait accompagné cette décision du canton de plusieurs conditions : « 1) ne pas induire de concurrence entre le ceff et les autres écoles déjà établies sur le sol biennois, 2) accompagner la venue du ceff ARTISANAT avec des mesures concrètes visant à dynamiser la création de places d'apprentissage à Bienne 3) éviter de glisser progressivement vers une scission linguistique de l'organisation des formations professionnelles proposées sur sol biennois. ». Rapport d'activités 2024, p. 14. Rapport d'activités 2025, p. 18.

[118] Ville de Bienne et Commune d'Évilard (28.09.2001), op. cit.

[119] Gaffino, D. (2017a), op. cit., p. 101.

[120] Entretien avec Béatrice Sermet-Nicolet, 26 juin 2026.

[121] « Le CAF n'a aucune intention d'opposer la population francophone à celle germanophone, mais il participe à assurer un bilinguisme vivant dans la région, en permettant à la minorité francophone de rester forte, non seulement du point de vue de sa langue, mais aussi de sa culture et donc de son identité », Pierrette Berger-Hirschi, Biel/Bienne, 8.3.2022. ou encore « Développer

le bilinguisme, c'est aussi renforcer la minorité francophone : attribuer une place, garantir des instruments, des institutions qui lui permettent de peser sur la vie publique et privée », Gaffino, D. (2018), op. cit., p. 109.

[122] Entretien avec Pierrette Berger-Hirschi, 24.08.2024.

[123] Lacorne, D., Judt, T. (eds) (2002), La Politique de Babel : du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples. Paris : Karthala. ; Shevchenko, N. (2015). L'histoire du bilinguisme en Ukraine et son rôle dans la crise politique d'aujourd'hui. Cahiers Sens public, pp. 203-225

[124] Expression qui apparait pour la première fois en 2019 dans l'avant-propos de Pierrette Berger-Hirschi, RA 2019, p. 3

[125] Le CAF aura accueilli un stagiaire kabyle, une étudiante de Roumanie, des stagiaires alémaniques. Une délégation japonaise du district de Nara est également reçue par le CAF lors de sa visite à Bienne. Biel/Bienne 24.11.2010, Rapports d'activités 2011, p. 13, 2018, p. 7.

[126] Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), op. cit.

[127] Gaudio, J. (7.4.2025), op. cit.

[128] Entretien avec Béatrice Sermet-Nicolet, 26 juin 2026.

[129] Communiqué de presse « Le CAF plaide pour une télévision locale qui rapproche les communautés linguistiques », 02.04.2026.

[130] RJB (29.04.2026), « Dans les dossiers : le CAF se renouvelle, mais perd sa présidente », à l'adresse : https://ajour.ch/fr/story/672855/dans-les-dossiers-le-caf-se-renouvelle-mais-perd-sa-prsidente

[131] Gaffino, D. (2016b), op cit., p. 117.

[132] Entretien avec Pierrette Berger-Hirschi, 24.08.2026.

[133] Journal du Jura, 31.05.2022.

[134] Rapport d'activités 2018, p. 1.

[135] Gaffino, D. (2018), op. cit., p. 109.

[136] Entretien avec Béatrice Sermet-Nicolet, 26 juin 2026.

[137] Rapport d'activités 2010, p. 5 ; 2012, p. 22 ; 2015, p.27 ; 2024, p. 34.

[138] Conseil municipal d'Évilard/Leubringen et Conseil municipal de Biel/Bienne, Projet de Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne - procédure de participation, 06.06.2003, Archives de la Chancellerie de la Ville de Bienne (Conseil municipal), Cote : 20010019.

[139] Schuler M., Noirjean S. et al. (2011), op. cit., p. 21.

[140] Rapport d'activités 2023, p. 5.

[141] Center for the Study of Language and Society (2023), "Au-delà du BiElinguisme", Université de Berne.

[142] Entretien avec Gérard Caussignac, 12 juin 2026.